



Enquête publique du projet éolien du Moulin Sacard

Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
REGISTRE LE MESNIL REAUME	4
REGISTRE DE MONCHY-SUR-EU.....	24
REGISTRE DE SAINT PIERRE EN VAL.....	44
REGISTRE ELECTRONIQUE	53
OBSERVATIONS PARTICULIERES	71

INTRODUCTION

L'ensemble des observations du public et des associations a été repris dans le tableau synthétique ci-dessous.

Le présent document apporte les réponses à l'ensemble de celles-ci.

REGISTRE LE MESNIL REAUME

Provenance	Nom du déposant	Date	Commune	Synthèse de l'observation
Registre pap page 1 et courrier joint	M. COLASSE Pascal	02/07/2022	Mesnil Réaume	Partisan du projet par rapport aux ressources générées par l'implantation d'éoliennes. Il rappelle que seuls les opposants se déplacent pour manifester leur désaccord
Registre papier page 2	M. LANGLET Jean Marc	02/07/2022	Mesnil Réaume	Contre l'implantation, dénature l'environnement, perte de valeur des biens immobiliers, ondes qui perturbent la réception des téléviseurs
Réponse du Maître d'ouvrage	<p>« dénature l'environnement »</p> <p>La thématique de l'environnement est vaste et recense de nombreuses thématiques. De plus l'environnement que nous connaissons actuellement (champs cultivés, forêts exploitées, réseaux électriques et de routes et chemins) est déjà une construction humaine. L'état naturel en Europe de l'Ouest serait par définition la forêt primaire avec toute la biodiversité associée, ce qui n'est pas le cas sur le site (champs cultivés en openfield, infrastructures humaines).</p> <p>Comme tout projet industriel l'éolien peut générer différents impacts, ceux-ci ont été étudiés, en cas d'impact significatif avéré, des mesures ont été prises afin de les limiter au maximum. Pour les riverains du projet, les principales nuisances pourraient porter sur les thématiques liées au cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'odorat : une éolienne ne dégage pas d'odeur • Ouïe : Une éolienne a un niveau sonore calculable et vérifiable. L'éloignement des installations par rapport aux lieux de vie et la réglementation permet de se prémunir des problèmes sonores. La police des installations classées est de plus présente pour vérifier le respect de la réglementation dans le temps • La vue : De par sa taille (166 m en bout de pale) une éolienne est nécessairement visible et dépasse la taille des constructions que nous connaissons habituellement. Cependant elles sont situées à bonne distance des habitations et ce n'est pas tant la vision de l'éolienne que la perception que l'on s'en fait qui déterminera s'il y a nuisance ou pas. 			

- La qualité de l'air : Une éolienne n'a pas de dégagement gazeux. Localement, la qualité de l'air reste donc la même. A l'échelle globale, la qualité de l'air est améliorée par la réduction des moyens de production thermiques à l'échelle mondiale.
- Risques liés aux installations : Les risques liés aux installations éoliennes sont nuls au-delà de 500 m et les incidents sont très rares. Seuls deux accidents ont été recensés en 2014 pour plus de 18 000 MW éoliens installés. Les accidents recensés n'ont, de plus, jamais impliqué des tiers.
- Nuisance sur la santé : Le rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ne montre pas d'impact de l'éolien sur la santé.
- Risque électrique/électromagnétique, les éoliennes produisent dans des gammes de tensions connues (20 kV) et à distance des habitations. Un relevé électromagnétique démontrerait que nos appareils du quotidien émettent des niveaux électriques plus importants car présents sur notre lieu de vie.

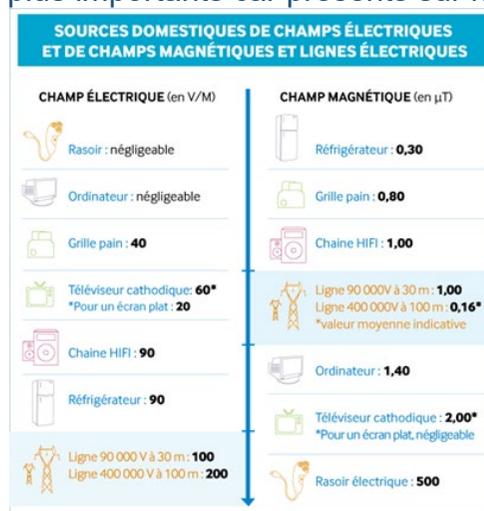


Figure 1 : Sources de champs électriques et magnétiques

L'analyse détaillée du cadre de vie nous amène donc à la conclusion que l'impact de l'éolien serait favorable ou neutre sur la majorité des aspects et qu'il se résumerait en fait à un seul aspect négatif : la vision de l'éolienne selon la perception que l'on en a. Cette perception peut elle-même être fortement influencée par les discours parfois anxigènes des associations d'opposition et la méconnaissance des enjeux de la transition énergétique et du développement durable.

«Perte de valeur des biens immobiliers. »

La variation du prix de l'immobilier est la résultante de la rencontre entre une offre (le parc immobilier disponible) et une demande (dépendant de l'attrait du village). Plus la demande est importante vis-à-vis de l'offre immobilière disponible, plus les prix seront élevés. A contrario, plus cette demande sera faible, plus les prix pratiqués pour conclure des transactions de vente seront faibles. Plus un village sera attractif, mieux son parc immobilier sera valorisé.

L'attrait d'un village n'est pas uniquement dépendant du paysage vu depuis le village ou de ses alentours, mais il est également lié à d'autres facteurs comme :

- La santé du bassin d'emplois local ;
- La desserte de la ville ou du village par des grandes infrastructures de déplacement (autoroutes, voies ferrées, présence d'une gare) ;
- Les services que peut offrir une commune à ses habitants : présence d'école, de cantine pour l'école, possibilités de loisirs, la présence de certains types de commerçants ;
- La qualité de l'offre immobilière : est-elle en adéquation avec les besoins des acheteurs ou des locataires d'aujourd'hui ? (Présence de jardins, qualité d'isolation de l'habitat, aménagement et modularité de l'habitation) ;
- Le cadre de vie et les nuisances éventuelles présentes dans le village (sources de bruits ou de pollution intempestives), attrait du village (enterrement des réseaux ou non par exemple) ;
- La fiscalité locale.

Enfin, d'un point de vue macro-économique, les prix de l'immobilier sont également fonction de l'activité économique en général, du niveau de prix des intérêts, et de la confiance des acheteurs en l'avenir.

A notre sens, il y a donc de nombreux facteurs qui entrent en jeu dans la détermination du prix d'une habitation avant la présence ou non d'un parc éolien sur une commune. Une majorité de Français ayant une opinion favorable de l'éolien, la présence d'un parc voisin n'est donc généralement pas un frein à la volonté d'achat d'un bien immobilier. Il peut cependant bien évidemment exister des acheteurs que la présence d'un parc éolien rebute.

Les retombées locales engendrées par un parc éolien peuvent également influencer positivement le prix de l'immobilier en permettant à la commune de modérer sa fiscalité ou de prendre en charge de nouveaux services pour ses habitants, ce qui peut avoir une incidence favorable sur l'attrait du village.

Il n'y a pas d'impossibilité de vendre une habitation ayant une vue directe sur les éoliennes. Il y a probablement des acquéreurs potentiels en moins, ou des acquéreurs utilisant cet argument pour tenter de négocier le prix vers le bas

alors que la présence des éoliennes ne les gêne nullement. Rappelons à cet effet que plus de 70 % des français riverains ont une vision positive des éoliennes.

<https://fee.asso.fr/comprendre/desintox/eolien-et-immobilier/>

Un rapport de l'ADEME de 2022, analysant l'évolution des prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens, affirme que « l'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 %, et très faible pour 10 % des maisons vendues sur la période 2015-2020. ». Il ajoute que cet impact, lorsqu'il existe, est « de l'ordre de 1.5% sur le prix du m²», et « limité aux biens localisés à moins de 5km d'une éolienne ».

Ce pourcentage est à mettre en parallèle avec la marge d'erreur sur l'estimation immobilière des biens en milieu rural, qui, toujours selon le rapport, peut atteindre 20%. Ceci amène l'ADEME à considérer que « le facteur éolien apparait, dans ce contexte, assez peu significatif », et qu'« il reste trop faible pour influencer une évaluation immobilière ».

Il est d'ailleurs précisé que l'impact de l'installation d'un parc éolien est comparable à celui de l'installation d'autres infrastructures industrielles telles des pylônes électriques ou des antennes de télécommunication.

De plus, s'agissant des perspectives d'avenir, l'ADEME souligne que « cet impact n'est pas absolu, il est de nature à évoluer dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens vis-à-vis de leur environnement, de leur perception du paysage et de la transition énergétique. ». Le contexte énergétique et environnemental actuel pouvant ainsi laisser présager d'une tendance à l'amélioration de la perception de l'éolien par les citoyens et donc une réduction de son impact déjà faible sur le marché immobilier.

En résumé, l'installation d'un parc éolien a un impact très faible sur les prix immobiliers, qui décroît avec la distance et est nul au-delà de 5km. Elle n'a pas d'effet sur le nombre de transactions immobilières.

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

« ondes qui perturbent la réception des téléviseurs »

La perturbation du signal TNT, bien que peu fréquente, est possible. La loi oblige à rétablir la réception télévisuelle en cas de perturbation liée aux éoliennes. Cela est indiqué dans le dossier de demande (p. 172 de l'étude d'impact). EnergieTEAM exploitation a déjà réalisé nombre de rétablissements de ce type.

Registre papier page 2 et dépôt d'un	Me. TAIN Clémence	02/07/2022	Mesnil Réaume (Fresne)	Dépose un document de 11 pages annexées au registre d'enquête. Exprime des inquiétudes sur ✓ la santé (bruits)
---	----------------------	------------	------------------------	--

document annexé				<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances à prévoir pendant le chantier et pour 20 à 25 ans par la suite (nuit et jour) • Fait mention que l'ARS atteste « <i>l'absence de conclusions formel des effets sur la santé</i> » • Constate que l'éolienne E1 n'a pas la même position sur le plan d'implantation et sur l'étude acoustique ce qui minimise l'impact sonore sur le Fresne. • Que pour une vitesse de vent de 9 mètres seconde le niveau sonore engendré atteindra entre 30 et 35 décibels alors que l'OMS préconise un seuil de 30 décibels au deça duquel peuvent se manifester des effets sanitaires. <p>✓ l'impact visuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attire l'attention sur le fait que les photos montages présents dans l'étude paysagère sont insuffisantes et inexactes. Un document photographique montre qu'actuellement les arbres figurant sur l'étude d'impact n'existent plus, ce qui change l'incidence visuelle. • Demande expressément de pouvoir choisir les points de vu à utiliser pour les photos montages. <p>✓ la dimension touristique et impact économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précise que selon l'étude d'impact les incidences patrimoniales et touristiques sont faibles (page 28) • En page 21 de l'étude « <i>aucun impact négatif sur les communes et leurs alentours n'est à prévoir</i> ». • Les abords du site sont présentés comme extrêmement pauvres alors que regorgeants de richesses qui ne sont ni prises en compte, ni citées. <p>✓ la biodiversité faune flore</p>
--------------------	--	--	--	---

				<ul style="list-style-type: none">• Ecrit « <i>il faut planifier et prévoir le développement durable du site en prenant absolument en compte une éventuelle augmentation des espèces rares et en danger d'ici à 25 ans (SIC)</i> »• la MRAe dans son avis précise 142 éoliennes sont recensées dans un rayon de 15 kms de la Zip dont 13 à moins de 6 kilomètres. le territoire est en saturation, le projet s'appuie sur l'ancien schéma régional éolien (SRE) de Haute Normandie adopté en 2011 mais annulé depuis par le TA de Caen.• Précise qu'au total 2714 m² sont dédiés aux fondations béton et que l'emprise totale des plateformes est de 10616 m².• Les caractéristiques ayant présidé à la détermination des zonages (ZNIEFF) ne se retrouvent pas dans le Zip, « <i>les études doivent être plus poussées</i> ».• Les potentiels impacts du bruit produit par les éoliennes sur la faune ne sont pas analysés, « <i>les études doivent être plus poussées</i> »• La MRAe recommande de compléter l'étude Faune Flore pour disposer d'un inventaire sur quatre saisons, il n'y a pas d'étude au printemps, cette étude n'est pas valable.
--	--	--	--	---

**Réponse
du Maître
d'ouvrage**

- ✓ la santé (bruits)
 - Nuisances à prévoir pendant le chantier et pour 20 à 25 ans par la suite (nuit et jour)

Il est vrai que comme tout chantier, celui-ci peut générer un impact acoustique pendant la durée des travaux, ceux-ci seront réalisés durant la journée, et la durée du chantier reste limitée dans le temps (quelques mois avec d'importantes périodes de coupure). Enfin ces travaux sont situés à grande distance des habitations et le bruit associé sera difficilement perceptible depuis les habitations.

En phase d'exploitation, l'impact en termes de bruits émis par le projet a fait l'objet d'une étude acoustique jointe au dossier de demande. Elle conclut au respect de la réglementation en vigueur.

Une étude de réception acoustique sera réalisée dans les 6 mois après la mise en service du parc. En cas de seuils réglementaires dépassés, il sera obligatoire de mettre en place un nouveau plan de bridage des machines.

EnergieTEAM exploite actuellement 428 éoliennes en France réparties en 94 parcs, de très nombreux contrôles ont été réalisés avec des sonomètres et des comparaisons machines en fonctionnement/machines à l'arrêt. Il n'y a actuellement pas de problèmes acoustiques sur ces parcs en exploitation et très peu de cas de problème d'audibilité des machines reportées.

Les éoliennes sont des installations classées soumises à autorisation. En cas de dépassement des émergences réglementaires (qui peuvent faire l'objet d'une plainte par les riverains), le préfet à tout pouvoir de suspendre cette autorisation d'exploiter.

- Fait mention que l'ARS atteste « *l'absence de conclusions formel des effets sur la santé* »

L'Avis émis par l'ARS sur ce projet est favorable et non pas réservé, il n'y a pas de demande autre que de réaliser la réception acoustique prévue. La remarque sur l'absence de conclusions est juste une remarque sur la rédaction du dossier ; Il aurait été souhaitable de conclure sur l'absence effective de risques afin de mieux informer le public.

- Constate que l'éolienne E1 n'a pas la même position sur le plan d'implantation et sur l'étude acoustique ce qui minimise l'impact sonore sur le Fresne.

Il est vrai qu'il y a une petite erreur de positionnement de l'éolienne E1, lors de la phase de conception du projet, l'éolienne E1 a fait l'objet d'un déplacement de dernière minute sur un emplacement situé plus loin des habitations. Le bureau d'étude a effectué le calcul avec une éolienne E1 à l'ancien emplacement prévu. L'étude a été refaite et est jointe en annexe, les conclusions restent les mêmes et la réglementation est respectée. Une comparaison des deux études est réalisée à la fin du document.

- Que pour une vitesse de vent de 9 mètres seconde le niveau sonore engendré atteindra entre 30 et 35 décibels alors que l'OMS préconise un seuil de 30 décibels au deçà duquel peuvent se manifester des effets sanitaires.

N'ayant pas eu les sources de cette étude OMS, nous avons trouvé celle-ci de 2018 et basé notre réponse dessus.

https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0010/383923/noise-guidelines-exec-sum-fre.pdf

Un paragraphe spécifique à l'éolien est présent en page 7

En ce qui concerne l'exposition moyenne au bruit, le groupe chargé de l'élaboration des lignes directrices recommande sous certaines conditions, de réduire les niveaux sonores produits par les éoliennes à moins de 45 dB Lden, car un niveau sonore supérieur à cette valeur est associé à des effets néfastes sur la santé. Conditionnelle Aucune recommandation n'est faite quant à l'exposition au bruit nocturne Lnight produit par les éoliennes. La qualité des données scientifiques relatives à l'exposition nocturne au bruit produit par les éoliennes est en effet trop faible pour permettre l'émission d'une recommandation. Pour réduire les effets sur la santé, le groupe chargé de l'élaboration des lignes directrices recommande aux responsables politiques de mettre en œuvre sous certaines conditions, des mesures adaptées, susceptibles de réduire l'exposition au bruit moyen et nocturne provenant des éoliennes, dans les populations exposées à des niveaux supérieurs aux valeurs indiquées dans la directive. Il n'existe cependant pas de données scientifiques facilitant la recommandation d'un type particulier d'intervention plutôt qu'un autre.

La recommandation de l'OMS pour les éoliennes est une pression acoustique de 45 dB et non pas de 30.

Si nous regardons la carte page 40 de l'étude acoustique, au niveau des habitations les plus proches, les niveaux sonores des éoliennes varient en fonction de la vitesse du vent, ils seraient de 25 dB pour 3 m/s et d'environ 35 dB pour 9 m/s.

Le niveau maximal préconisé de 45 DB n'est donc pas atteint.

De plus, l'éolien est une énergie largement répandue en France, le parc actuel compte aujourd'hui 8 000 éoliennes terrestres réparties sur 1 942 sites dont certaines sont installées depuis plus de 20 ans. Le retour d'expérience est très solide.

L'ANSES (agence nationale de santé) dans un rapport de 2017 n'a pas réussi à identifier d'effet sanitaire du au bruit des éoliennes

<https://www.maire-info.com/%C3%89nergies-renouvelables/pour-l'anses-pas-d'effet-demontre-du-bruit-des-eoliennes-sur-la-sante-article-20610>

✓ l'impact visuel

- Attire l'attention sur le fait que les photos montages présents dans l'étude paysagère sont insuffisantes et inexactes. Un document photographique montre qu'actuellement les arbres figurant sur l'étude d'impact n'existent plus, ce qui change l'incidence visuelle.

Le nombre et la localisation des photomontages ont été choisis par le paysagiste qui a rédigé l'étude d'impact. Ceux-ci sont en nombre important, des photomontages supplémentaires ont également été réalisés suite à la demande de compléments.

Concernant les arbres qui n'existeraient plus, nous regrettons que ceux-ci aient été supprimés, cependant la prise de vue est récente (2020) pour un dossier déposé en 2021 et le niveau d'impact constaté reste du même ordre (des rotors visibles depuis ce lieu), on ne peut donc parler de volonté délibérée de dissimuler un impact. La Ferme éolienne du Moulin Saccard peut prendre en charge les travaux de replantation depuis cet endroit ainsi que travailler au renforcement des courtils végétaux autour du village.

- Demande expressément de pouvoir choisir les points de vu à utiliser pour les photos montages.

Comme évoqué précédemment, les points de vues sont choisis par le paysagiste rédacteur de l'étude. Cette étude paysagère est analysée par la DREAL et l'architecte des bâtiments de France, qui peuvent demander des points de vue supplémentaires s'ils jugent que certaines situations impactantes n'ont pas été traitées. Il est impossible de présenter une vue depuis chaque habitation, quelques points de vues les plus représentatifs possibles ont été réalisés villages par villages.

- ✓ la dimension touristique et impact économique.

- Précise que selon l'étude d'impact les incidences patrimoniales et touristiques sont faibles (page 28)

Le jugement sur les niveaux d'impact est du ressort des experts qui ont rédigé les différentes études. Si une activité touristique existe, centrée sur la côte, les villes sœurs et la vallée de la Bresle, elle reste mesurée et faible sur le site.

- En page 21 de l'étude « aucun impact négatif sur les communes et leurs alentours n'est à prévoir ».

C'est la réalité et ce qui est constaté depuis plus de 20 ans que nous exploitons des parcs, hormis l'impact visuel qu'on ne peut nier mais qui reste subjectif et propre à chacun, il n'y a pas d'autres impacts pour les habitants. A titre d'exemple, le village voisin d'Assigny qui accueille un parc éolien depuis 2006 continue de voir sa population augmenter et le village s'étendre notamment en direction des éoliennes, signe de l'absence manifeste d'effets négatifs du parc.

- Les abords du site sont présentés comme extrêmement pauvres alors que regorgeants de richesses qui ne sont ni prises en compte, ni citées.

Il serait intéressant d'avoir quelques exemples de « richesses » sur les abords du site pour pouvoir réaliser une réponse à cette intervention. L'état initial du site a fait l'objet d'un travail de plusieurs bureaux d'études paysagers. L'examen de cet état initial par les services de l'état et la MRAE n'a pas donné lieu à une remise en cause ce travail d'état initial.

✓ la biodiversité faune flore

- Ecrit « il faut planifier et prévoir le développement durable du site en prenant absolument en compte une éventuelle augmentation des espèces rares et en danger d'ici à 25 ans (SIC)

C'est le cas, des suivis de mortalité du site sont réalisés pendant toute l'exploitation du parc, les trois premières années puis au minimum tous les cinq ans. En cas de mortalité anormale détectée d'espèce rare et ou protégée de nouvelles mesures réductrices seront prises.

- la MRAe dans son avis précise 142 éoliennes sont recensées dans un rayon de 15 kms de la Zip dont 13 à moins de 6 kilomètres. le territoire est en saturation, le projet s'appuie sur l'ancien schéma régional éolien (SRE) de Haute Normandie adopté en 2011 mais annulé depuis par le TA de Caen.

On remarquera qu'en premier lieu 128 des 142 éoliennes citées par la MRAE sont situées à plus de 6 km du site, distance à partir de laquelle l'éolienne apparait à la même taille que les autres éléments du paysage. La densité d'éoliennes sur le site est donc toute relative, à contrario, la densité d'éoliennes est beaucoup plus importante sur les plateaux du Vimeu, cette concentration n'est peu ou pas visible depuis le site.

Une étude de saturation/encerclement a été réalisée dans le volet paysager de l'étude d'impact, celle-ci conclut :

« L'étude d'encerclement réel qui s'est effectuée à partir de deux points de vue différents par village, conclut à un risque d'effet d'encerclement nul sur l'ensemble des villages étudiés. En effet, pour tous les villages, les deux points de vue montrent à chaque fois une situation où le cumul angulaire et le plus grand espace de respiration sont en-dessous du seuil d'alerte. Il n'y a donc aucun risque d'effet d'encerclement sur l'ensemble des villages étudiés. »

Effectivement, les études autour du projet s'appuient sur le schéma régional éolien. Si celui-ci n'a plus de valeur juridique, il reste un document d'information caractérisant en première approche la possible compatibilité d'une zone avec le déploiement d'éoliennes.

- Précise qu'au total 2714 m² sont dédiés aux fondations béton et que l'emprise totale des plateformes est de 10616 m².
- Les caractéristiques ayant présidé à la détermination des zonages (ZNIEFF) ne se retrouvent pas dans le Zip, « les études doivent être plus poussées ».

Les études naturalistes réalisées pour le projet ont recensé les ZNIEFF présentes autour du site dans le travail de bibliographie.

La MRAE évoque dans cette extrait de paragraphe :

« Le secteur est riche en biodiversité, inventoriée notamment à travers 37 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff)4 dans un rayon de 10 km autour de la Zip, dont la Znieff de type I « Le triage d'Eu » (230030472) située à 2 km et la Znieff de type II « La haute forêt d'Eu, les vallées de l'Yères et de la Bresles » (230000318) située à 3 km. Sept sites Natura 2000 sont inventoriés dans un rayon de 20 kilomètres autour de la ZIP dont la zone spéciale de conservation (ZSC) « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (FR2300136) située à 4 km. Cependant, les caractéristiques ayant présidé à la détermination de ces zonages ne se retrouvent pas dans la Zip ».

Ce que dit la MRAE est que les caractéristiques des zones ZNIEFF à proximité ne sont pas les mêmes que dans la ZIP ce qui est le cas, les ZNIEFF sont des zones boisées, ou des marais beaucoup plus intéressantes sur le plan environnemental que la ZIP (zone d'openfield, agriculture intensive).

- Les potentiels impacts du bruit produit par les éoliennes sur la faune ne sont pas analysés, « les études doivent être plus poussées »

Il n'y a pas d'impact avéré des éoliennes sur la faune, aucune publication scientifique n'a décelé d'impact autre que la gêne durant la période des travaux (analysée dans le volet écologique).

- La MRAe recommande de compléter l'étude Faune Flore pour disposer d'un inventaire sur quatre saisons, il n'y a pas d'étude au printemps, cette étude n'est pas valable

Sur la flore, les éléments du projet seront implantés en zone cultivée régulièrement désherbée chimiquement, ce sont des openfields avec une faible richesse floristique, l'étude est donc dimensionnée à la richesse potentielle du site. La sortie choisie permet de recenser l'ensemble de la flore présente sur le site.

L'étude faune a elle bien été réalisée sur un cycle environnemental complet.

Registre papier page 4	M VASSELIN Didier		Mesnil Réaume	Est contre les éoliennes aux motifs qu'elles seront à 600 m de son habitation ; Nuisances santé, environnement....
Réponse du Maitre d'ouvrage	L'éolienne la plus proche des habitations est située à 690 m des habitations, pour rappel la distance minimale légale est de 500 m. L'impact acoustique reste également dans les limites légales. La Ferme Eolienne du Moulin Saccard peut financer la réalisation de plantations pour réaliser des écrans végétaux aux riverains qui en font la demande. Les autres observations ont été traitées précédemment.(Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large)			
Registre papier page 4+ courrier N°2	M. LAGLIE Didier		Mesnil Réaume	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact négatif sur la valeur immobilière, nuisances sonores (55db à 800m), sifflements. ➤ Impact sur la santé (syndrome éolien) ➤ Impact négatif sur la biodiversité, étude en cours concernant bovin. ➤ Destruction des sols. ➤ Pas très rentable. ➤ L'éolien fonctionne entre 75 et 95%, démarre à 15 km/h et s'arrête à 90km/h, source d'énergie intermittente. ➤ Interférence avec les ondes. ➤ Plus cher que le nucléaire 60 € du mgw/h contre 32 € pour le nucléaire. <p>La cour des comptes dénonce dans un rapport de 2018 exorbitant et l'inefficacité des énergies renouvelable que sont l'éolien.</p>
Réponse du Maitre d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> • Impact négatif sur la valeur immobilière, nuisances sonores (55db à 800m), sifflements. <p>L'étude acoustique conclut à des niveaux acoustiques bien inférieurs à 800 m dont les sifflements, l'ensemble du spectre acoustique audible étant étudié.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact sur la santé (syndrome éolien) <p>L'ANSES a conclu sur le syndrome éolien dans un rapport en 2017 :</p>			

« Le syndrome éolien (WTS), quant à lui, désigne un ensemble de symptômes rapportés par des riverains de parcs éoliens et dont ils attribuent eux-mêmes la cause aux éoliennes. Le WTS ne correspond pas à un mécanisme d'effets particulier. Ces symptômes (troubles du sommeil, maux de tête, acouphènes, troubles de l'équilibre, etc.) ne sont pas spécifiques d'une pathologie.

Ils correspondent cependant à un ensemble de manifestations pouvant être consécutives à un stress, à la perte de sommeil et devenir handicapantes pour le sujet qui les ressent. Un stress chronique peut devenir pathogène suite aux dérégulations neuroendocriniennes et hormonales. De plus, l'effet nocebo, déclenché par une perception négative d'un événement, est à l'origine d'un mécanisme neurophysiologique augmentant le stress et les perturbations physiques qui en découlent. Ces symptômes ne sont pas non plus spécifiques à une exposition particulière. Ils sont aussi rapportés par exemple chez les personnes se plaignant d'un environnement bruyant (trafic routier) ou d'une hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. »

Le syndrome éolien est donc plus lié à un effet Nocebo dû à une perception négative des éoliennes qu'à un réel impact sur la santé du au bruit, aux infrasons ou autres.

- Impact négatif sur la biodiversité, étude en cours concernant bovin

L'ANSES a publié un rapport en 2021 selon lequel le lien entre les troubles de deux élevage bovins et les éoliennes est hautement improbable.

<https://www.anses.fr/fr/content/troubles-dans-deux-%C3%A9levages-bovins-le-lien-avec-les-%C3%A9oliennes-est-hautement-improbable>

- Destruction des sols.

Le parc éolien du Moulin Saccard a essayé de limiter au maximum l'emprise de terre agricole, en mettant par exemple les plateformes en bordure de chemins. Le démantèlement intégral des installations en fin de vie et la remise en état du site étant prévue par la loi et financièrement provisionnée dès la mise en service du parc, on ne peut parler de destruction des sols.

- Pas très rentable.

Comme tout projet industriel privé, il est nécessaire d'avoir un minimum de rentabilité afin d'obtenir un financement et ainsi construire le projet. Si il s'avérait que le projet n'était pas rentable, il ne sera alors pas construit.

- L'éolien fonctionne entre 75 et 95%, démarre à 15 km/h et s'arrête à 90km/h, source d'énergie intermittente.

L'énergie éolienne est variable, car sa puissance de production varie en fonction de la vitesse du vent, mais elle produit de l'électricité la majeure partie du temps. À partir de 10 km/h de vent une éolienne commence à produire de l'énergie. Ensuite, sa puissance augmente proportionnellement, jusqu'à environ 50 km/h, vitesse à laquelle l'éolienne atteint sa puissance nominale (puissance maximale de production). Au-delà de cette vitesse, la prise au vent des pales est diminuée volontairement, afin de rester stable au niveau de la puissance nominale. Une éolienne ne s'arrête que lorsque les vents atteignent des vitesses de 120 km/h, vitesse qui n'est que très rarement atteinte.

Ainsi une éolienne en France, produit de l'électricité en moyenne, 90% du temps.

La production d'électricité d'origine éolienne est à intégrer dans un mix énergétique global le plus décarboné possible (hydraulique, solaire, nucléaire, éolien), en jouant sur le foisonnement des énergies sur l'ensemble de l'Europe, sur les moyens de stockage de l'électricité (Stations de pompage turbinage, batteries, autres moyens de stockage), sur d'éventuels effacement volontaires et en dernier lieu sur la production d'électricité à base de fossiles (le but premier recherché étant de supprimer l'électricité à base de fossiles).

Les données de production électriques françaises sont disponibles en temps réel sur le site <https://www.rte-france.com/eco2mix/la-production-deelectricite-par-filiere#>.

- Interférence avec les ondes.

La perturbation du signal TNT, bien que peu fréquente, est possible. La loi oblige à rétablir la réception télévisuelle en cas de perturbation liée aux éoliennes. Cela est indiqué dans le dossier de demande (p. 172 de l'étude d'impact). EnergieTEAM exploitation a déjà réalisé des rétablissements de ce type.

Nous n'avons à ce jour pas connaissance de perturbations du signal de la téléphonie mobile par les éoliennes. Les ondes GSM sont des ondes très robustes qui sont également adaptées pour fonctionner en ville où les obstacles et les ondes électromagnétiques sont bien plus présents qu'en campagne même en présence d'éoliennes.

- Plus cher que le nucléaire 60 € du mgw/h contre 32 € pour le nucléaire.

La cour des comptes a publié un rapport en 2021 : « L'analyse des coûts du système de production électrique en France »

On y trouve un tableau montrant le coût de production du nucléaire pour l'année 2019.

2019	Méthode comptable	Méthode Cour 2012-2014	Méthode économique	Méthode hybride
Investissements passés	5 739 *	8 131 **	8 131 **	3 853 **
Investissements de l'année	-	4 318 *	4 318 *	4 318 *
Charges futures provisionnées	1 503 *	2 327 *	1 079 *	755 *
Dépenses d'exploitation ⁽¹⁾	9 367 *	9 821 *	9 367 *	9 367 *
Total (M€2019) hors post-exploitation	16 609	24 597	22 895	18 293
Coût rapporté à la production 2019 (€2019/MWh)	43,8	64,8	60,3	48,2
Total (M€2019) y.c. post-exploitation	<i>Non pris en compte compte-tenu de l'absence de provision comptable correspondante ***</i>	25 973	23 085	19 246
Coût rapporté à la production 2019 (€2019/MWh)		68,4	60,8	50,7

* Montants à établir chaque année

** Montants à indexer chaque année sur l'inflation

*** Si une provision comptable était constituée en 2019 sur ce post de charges, le coût selon la méthode comptable serait de 17 985 M€.

(1) Rattrapage de la réforme des retraites de 2004 (y.c. reprises de provisions pour la seule méthode « Cour ») et rémunération du BFR inclus

Source : Cour des comptes

Le prix varie entre 68.4 et 50,7€ du MW.h. Ces chiffres ne valent que pour le parc nucléaire actuel (ces chiffres ne prennent également pas en compte le surcout lié au plan grand carénage consistant à prolonger la durée de vie des centrales nucléaires de 10 ans) La Cour, dans son récent rapport sur la filière EPR, a présenté une estimation du coût de production prévisionnel de l'électricité fournie par Flamanville. Elle le situait dans une fourchette comprise entre 110 et 120 € /MWh.

De plus selon ce rapport :

« Compte tenu des prévisions actuelles par EDF des coûts d'investissement associés au Grand carénage, le coût de prolongation du parc existant atteindrait ainsi plus de 35 €/2015/MWh » pour l'ensemble du parc, au moins 38 €/2015/MWh pour le seul palier 900 et 30,5 €/2015/MWh pour le palier 1300. »

Concernant le prix de l'éolien la cour des comptes estime le prix de l'éolien entre 50 et 70 € du MW.h.

L'évolution future des coûts des EnR :

Les paramètres de coût des moyens de production photovoltaïques et éoliens sont sur une trajectoire de réduction significative. Les hypothèses relatives à la poursuite de cette trajectoire sont déterminantes sur les coûts du mix à un horizon de long terme.

Dans le cadre de la préparation de son bilan prévisionnel de long terme « Futurs énergétiques 2050 », RTE a soumis à la consultation publique en janvier 2021 un jeu d'hypothèses composé d'un scénario médian « de référence », dans lequel les paramètres de coût du photovoltaïque et de l'éolien terrestre baisseraient encore de près d'un tiers entre 2020 et 2050, et de pratiquement 50% pour l'éolien en mer, et de variantes hautes et basses autour de cette trajectoire. Ces variantes sont censées capter les risques et incertitudes liés au taux d'apprentissage, aux économies d'échelle, ou encore à l'acceptabilité des installations ou au coûts des matières premières. L'étude ADEME « trajectoires 2020-2050 » prenait quant à elle pour hypothèse une division par 2, en moyenne, des coûts des EnR solaires et éoliennes, mais en partant d'une base 2020 plus élevée.

		ADEME étude "trajectoires 2020-2060"			GT RTE consultation publique 2021*		
		2020	2050	2050/2020	2020	2050	2050/2020
PV grandes toitures	CAPEX (€/kW)	1 326	657	-50%	1 070	680	-36%
	OPEX (€/kW/an)	33	16	-52%	20	15	-25%
PV au sol	CAPEX (€/kW)	1 214	483	-60%	750	480	-36%
	OPEX (€/kW/an)	28	11	-61%	11	8	-27%
éolien terrestre	CAPEX (€/kW)	2 215	1 277	-42%	1 300	900	-31%
	OPEX (€/kW/an)	66	38	-42%	40	25	-38%
éolien en mer posé	CAPEX (€/kW)	7 344	2 390	-67%	2 600	1 300	-50%
	OPEX (€/kW/an)	190	91	-52%	80	36	-55%
éolien en mer flottant	CAPEX (€/kW)	10 139	3 660	-64%	3 100	1 900	-39%
	OPEX (€/kW/an)	246	117	-52%	110	50	-55%

* trajectoire médiane de référence

Sources : Cahier d'hypothèses de l'étude ADEME « 2020-2060 » et document de consultation publique de RTE

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-12/20211213-S2021-2052-analyse-couts-systeme-production-electrique-France.pdf>

- La cour des comptes dénonce dans un rapport de 2018 exorbitant et l'inefficacité des énergies renouvelable que sont l'éolien.

Le rapport de la cour des comptes ne mentionne pas cela.

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf>

A contrario, la CRE (commission régulation énergie) a communiqué que l'éolien terrestre allait rapporter à l'Etat près de 7,6 milliards d'euros en 2022 et 2023. D'ici 2024, l'éolien terrestre aura remboursé l'ensemble des sommes qui ont été dépensées pour le lancement de la filière.

<https://www.connaissancedesenergies.org/charges-de-service-public-de-lenergie-une-recette-pour-les-finances-publiques-en-2023-220719>

Concernant l'efficacité de l'éolien, cette énergie est actuellement essentielle dans notre mix-électrique, du fait de la crise énergétique et climatique actuelle :

En effet :

- près de la moitié des réacteurs nucléaires sont à l'arrêt du fait de problèmes de corrosion sur les systèmes primaires de refroidissement, le délai pour le redémarrage de ces réacteurs est aujourd'hui inconnu
- la crise diplomatique actuelle avec la Russie laisse présager de forts risques d'arrêts des livraisons de gaz russe cet hiver. Or une partie de ce gaz est destinée à la production d'électricité
- il est nécessaire de sortir de la production d'électricité par énergie fossile (charbon ou gaz) pour diminuer nos émissions de gaz à effets de serre.
- La production d'électricité à base d'hydro-électricité est à la baisse en Europe du fait de sécheresses à répétition en Europe
- Notre consommation d'électricité augmente du fait de l'électrification des usages qui vise à supprimer au maximum les énergies fossiles (Electrification des flottes automobiles, remplacement des chaudières gaz et fioul par des pompes à chaleur, remplacement du gaz par l'électricité dans les process industriels)

	<ul style="list-style-type: none"> • La sobriété et l'efficacité énergétique, pour faire diminuer nos consommations, augmentent trop lentement (isolation des habitations, utilisations d'appareil moins énergivores) <p>Du fait de la combinaison de ces six facteurs, la France importe massivement de l'électricité (principalement d'origine thermique) de ses voisins pour subvenir à sa consommation d'électricité. Ces capacités d'imports sont limitées et pourraient ne pas être suffisantes l'hiver où la consommation d'électricité est la plus importante. Tout kwh supplémentaire produit ou économisé sera donc bienvenu pour sécuriser le système électrique et limiter nos émissions de CO2.</p> <p>Publication du rapport RTE : l'éolien est plus que jamais indispensable pour la sécurité d'approvisionnement et l'atteinte de la neutralité carbone - France Energie Eolienne (fee.asso.fr)</p> <p>Énergie : comment les industriels se préparent à passer l'hiver (la-croix.com)</p> <p>Le charbon sauvera-t-il la France d'une pénurie d'électricité cet hiver ? (revolution-energetique.com)</p> <p>A plus long terme, les scénarios décrit dans le rapport Futurs Energétiques de RTE retiennent l'éolien comme un pilier indispensable de la transition énergétique, d'autant plus que les six futurs EPR annoncés par le chef de l'Etat ne seront livrés au mieux qu'en 2035 et qu'ils seront largement insuffisants pour remplacer la génération actuelle de réacteurs qui arrivent en fin de vie.</p>		
Registre papier page 4	M DRON Jean Marie		Mesnil Réaume Contre les éoliennes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances auditives pour la santé ➤ Infra sons pour les personnes sensibles.
Réponse du Maître d'ouvrage	Ces deux remarques ont reçu une réponse précédemment. Cf. réponse à Me. TAIN sur les nuisances sonores et leur impact sur la santé, qui rappelle l'avis favorable de l'ARS pour ce projet Cf. réponse à M. LAGLIE sur les impacts de l'éolien sur la santé (syndrome éolien)		

Registre papier page 5	M LELONG Dany		Mesnil Réaume	Est pour le projet : « <i>Car nous avons besoin d'énergie électrique de plus en plus aux vues des conjonctures actuelles. Cette énergie est plus propre et inépuisable. »</i> »
Réponse du Maitre d'ouvrage				

REGISTRE DE MONCHY-SUR-EU

Provenance	Nom du déposant	Date	Commune	Synthèse de l'observation
Registre papier page 1 e	M BANCE		Belleville	<p>« Arrêtons de semer les éoliennes partout ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances sonores. ➤ Financées par nos impôts. ➤ Non-sens écologique. ➤ Prix du rachat de l'électricité. ➤ démentiellement ➤ recyclage ➤ pollution des sols <p>« Nous n'en pouvons plus ! préservons la plaine de Belleville qui supporte déjà 5 éoliennes ».</p>
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>« Arrêtons de semer les éoliennes partout ».</p> <p>Il a déjà été répondu plus haut sur la nécessité d'implanter de nouvelles éoliennes pour assurer notre futur énergétique.</p> <p>Il faut également rappeler que de très grandes parties de notre territoire sont inappropriées à l'implantation d'éoliennes du fait de servitudes rédhitoires (armée) ou d'éléments patrimoniaux ou paysagers exceptionnels (Mont Saint Michel, cathédrale de Chartres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores : <p>Les remarques sur les nuisances sonores ont été abordées précédemment.</p> <p>Cf. réponse à Me. TAIN sur les nuisances sonores et leur impact sur la santé, qui rappelle l'avis favorable de l'ARS pour ce projet</p>			

Cf. réponse à M. LAGLIE sur les impacts de l'éolien sur la santé (syndrome éolien)

- Financées par nos impôts.

Les parcs éoliens réalisés par EnergieTEAM sont intégralement financés par des fonds privés. Il n'y a pas de système de subvention pour l'implantation d'éoliennes. Il a été vu précédemment que les sommes qui ont servi à soutenir le développement de l'éolien par un système de rachat d'électricité auront été intégralement « remboursées » par la filière en 2024 grâce à la fourniture d'électricité à un prix inférieur au prix du marché aujourd'hui.

- Non-sens écologique

Toutes les constructions humaines ont un impact à plus ou moins grande échelle sur l'environnement. L'Homme ne pouvant se passer d'énergie, et au vu du contexte climatique, l'installation des systèmes de production les moins impactants sont privilégiés.

Le système électrique de demain sera différent de celui d'aujourd'hui, les sources d'énergies hors électricité vont diminuer au profit de l'énergie électrique.

Figure 3 Évolution de la consommation totale d'électricité et de la consommation d'énergie finale pour les autres énergies en France

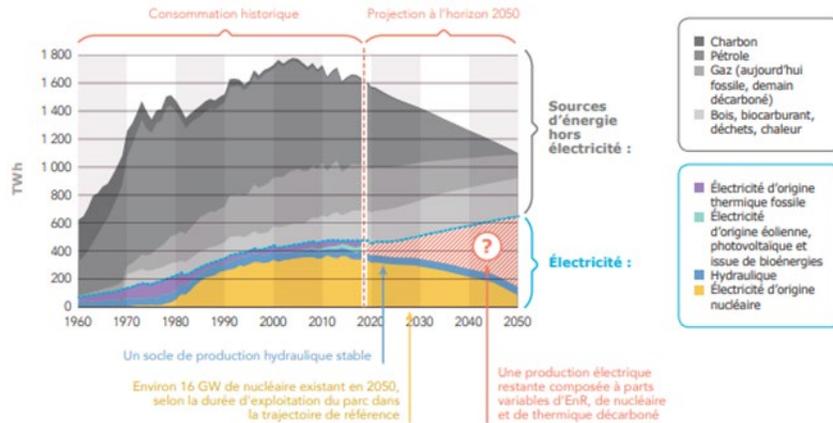


Figure 2 : RTE Futur énergétique 2050

Comme le mentionne RTE dans son rapport, la forte performance du parc français actuel sous l'angle des émissions est une réalité indéniable. L'Allemagne émet ainsi sept fois plus pour produire son électricité malgré un fort développement des renouvelables au cours des dernières années pour sortir du nucléaire. Le Royaume-Uni émet deux fois plus et l'Italie presque trois fois plus. Ce point de départ favorable conduit parfois à ce que le bénéfice climatique du développement de l'éolien et du solaire en France soit nié. Or poursuivre le développement de l'éolien et du solaire conduit bien à réduire les émissions si ces capacités s'ajoutent aux centrales nucléaires existantes :

- 1) la production bas-carbone doit augmenter pour alimenter les besoins qui résultent du report des consommations utilisant aujourd'hui les énergies fossiles,
- 2) pour augmenter ce potentiel par rapport à aujourd'hui, il n'existe pas d'alternative à court terme au développement des renouvelables (les nouveaux réacteurs que la France pourrait décider de construire, ne produiront de l'électricité qu'en 2035 au mieux),
- 3) il est nécessaire de développer de manière anticipée la production bas-carbone pour préparer l'arrêt à terme des réacteurs actuels et pouvoir ainsi conserver la performance actuelle sur le temps long.

- Prix du rachat de l'électricité.

Avec la fin des contrats d'achat (DCCR 2017), l'éolien est maintenant soumis au mécanisme de l'appel d'offre. Le dernier en date a établi un prix de 59.5 € du MW.h (le projet éolien sera concerné par le système d'appel d'offre).

Ce tarif est bien inférieur au prix marché moyen des derniers mois (220 € du MW.h). Avec l'augmentation des tarifs du marché de l'électricité, la filière est actuellement en train de « rembourser » à l'Etat les sommes perçues les années précédentes en soutien public.

- Démontiellement / Recyclage

Le démantèlement du parc éolien est obligatoire et réglementé. La loi prévoit :

- 1) Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.
- 2) L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- 3) La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

« Au 1^{er} juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I, doivent être réutilisés ou recyclés.

« Au 1^{er} juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés.

A terme, le taux de recyclage des différents éléments de l'éolienne devra approcher les 100%.

Le démantèlement n'est pas prévu pour être supporté financièrement ni par les collectivités publiques, ni même par le propriétaire du terrain et encore moins par le contribuable, quand bien même le propriétaire du parc éolien serait, par extraordinaire, amené à faire faillite.

En effet, il convient de préciser que les installations éoliennes font partie des rares installations qui doivent provisionner pour le démantèlement dès la mise en service.

Le montant des garanties financières est déterminé par éolienne par la formule suivante : $50\,000 + 25\,000 * (P-2)$, où P est égal à la puissance nominale de l'éolienne en MW. Ce montant est actualisé conformément aux dispositions en vigueur. Ces sommes sont disponibles pour l'Etat en cas de défaillance de la Ferme Eolienne et de sa société mère, quel que soit le motif de la défaillance, pour assurer le démantèlement du parc éolien. La somme provisionnée est de 630 000€ dans le cas de ce projet.

Ces garanties au profit de l'Etat doivent obligatoirement être constituées au moment de la mise en service du parc éolien et une attestation de constitution doit être transmise à la préfecture.

En cas de non-respect de cette obligation de constitution, la Ferme Eolienne peut être sanctionnée. Les sanctions peuvent aller jusqu'au retrait de l'autorisation environnementale du parc éolien. En plus de ces sanctions administratives, des sanctions pénales sont également prévues en l'absence de constitution des garanties financières.

Au cours d'un processus de démantèlement, le produit de la vente des matériaux recyclables issus du démantèlement (acier, cuivre) vient se rajouter aux 630 000 euros initialement provisionnés.

- pollution des sols

Une éolienne ne génère pas de pollution dans les sols, le béton étant un matériau inerte, ce matériau sera de plus intégralement démonté en fin de vie des installations.

Registre papier page 2	M SAVIN			Pouvez-vous nous assurer que les habitants des communes concernées et limitrophes ne subiront <u>aucune</u> nuisance quel que soit la météo et indiquer quelles mesures sont prises pour pouvoir contrôler que vous respecterez ce point essentiel.
Réponse du Maitre d'ouvrage	Les résultats d'émergence des simulations réalisées dans l'étude acoustique respectent la réglementation. Une réception sera effectuée afin de vérifier ces simulations. Dans le cas de dépassement réglementaires avérés, des bridages supplémentaires seront mis en place. EnergieTEAM étant le futur exploitant (technique) du parc, nous avons tout intérêt à ce que le parc génère le moins de nuisance possible afin que l'exploitation du parc se déroule dans les meilleures conditions.			
Registre papier page 2	M VANDENBERG		Baromesnil	Est foncièrement contre le projet, nuisances de l'environnement, sonore, financier, dévaluation des maisons et bien d'autres raisons.
Réponse du Maitre d'ouvrage	Ces thématiques ont été abordées précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large, sur le marché immobilier Cf. réponse à Me. TAIN sur les nuisances sonores et leur impact sur la santé, qui rappelle l'avis favorable de l'ARS pour ce projet			
Registre papier page 3	Anonyme			Pour les éoliennes à condition qu'elles n'impactent pas le paysage.
Réponse du Maitre d'ouvrage	Cette intervention est trop floue pour pouvoir apporter une réponse.			
Registre papier page 4	M. OLEJNIAK Alain		Monchy-sur-Eu	Est contre, regrette que les habitants ne soient pas investi dans ces projets éoliens. Dénonce :

			<ul style="list-style-type: none"> ➤ le bruit ➤ la laideur du site après la pose. <p>« <i> Sachez que la majorité est contre</i> ».</p>
<p>Réponse du Maitre d'ouvrage</p>	<p>La question du bruit est traitée dans les premières réponses. Cf. réponse à Me. TAIN sur les nuisances sonores et leur impact sur la santé, qui rappelle l'avis favorable de l'ARS pour ce projet</p> <p>La notion de « gâcher », « laideur » ou de « dénaturation du paysage » recouvre souvent l'idée que l'Homme ne serait pas intervenu dans son évolution. L'Homme dans sa quête d'énergie et de matériaux n'a jamais cessé de modifier le paysage. Au début du 18ème siècle avec l'exploitation du charbon, des mines industrielles sont apparues avec leurs terril. Puis en 1880, l'électrification du pays commence faisant apparaître de nombreuses lignes et poteaux électriques. Ensuite, d'autres moyens de production sont apparus, les barrages électriques, les centrales nucléaires qui ont participé aussi à la métamorphose du paysage français. Aujourd'hui ce sont les éoliennes qui s'installent dans nos paysages locaux, mais également partout dans le monde.</p> <p>La zone d'implantation des éoliennes et les paysages aux alentours sont au contraire la résultante de pratiques agricoles (défrichement, mise en culture des terres en openfield) et de l'installation d'infrastructures (lignes électriques, routes, zones de lotissements, usines, silos) qui ont modelé les paysages.</p> <p>Du fait de leur taille, on ne peut nier le fait que des éoliennes soient largement visibles dans le paysage. En tant que source d'énergie décentralisée (par rapport à l'énergie nucléaire centralisée), elles sont également plus présentes dans notre environnement. Cette visibilité est réelle, mais est accompagnée d'effets positifs invisibles bien illustrés par la citation suivante : « Et puis, quelque part, ces éoliennes matérialisent et visualisent nos consommations et leurs impacts, ici avant tout visuels ; alors que la magie de nos interrupteurs fait oublier les pollutions, lourdes et irréversibles, associées aux productions électriques. »</p> <p>Les éoliennes sont caractérisées par certaines personnes comme un objet de laideur. Outre le fait que s'arrêter à ce type de considération n'est pas suffisant pour juger du bien-fondé d'une installation, il est à noter que ce jugement est subjectif. En effet, selon d'autres personnes, elles seront considérées comme « aériennes », « légères », « gracieuses ». Elles sont, à ce titre, utilisées comme représentations positives dans la publicité de grands groupes énergétiques (EDF, ENGIE, Total) mais</p>		

	<p>également dans la communication d'entreprises qui n'ont pas de lien avec le monde de l'énergie (M6, HSBC, Chanel avec le défilé Karl Lagerfeld).</p> <p>« Sachez que la majorité est contre ».</p> <p>La majorité qui s'est déplacée est effectivement contre le projet, même si quelques remarques sont favorables au projet. Les personnes qui ont rédigé des remarques sont loin de représenter la majorité des habitants et il est souvent constaté que les personnes opposées à un projet sont plus motivées pour participer à une enquête publique que les personnes qui sont indifférentes ou favorables à ce même projet.</p> <p>Le sondage Harris Interactive indique que 73% des Français ont une bonne image de l'énergie éolienne.</p> <p>https://presse.ademe.fr/2021/10/sondage-harris-interactive-les-francais-et-leolien.html#:~:text=Le%20sondage%20Harris%20Interactive%20indique,et%2073%25%20en%202018).</p> <p>M. OLEJNIK n'apporte pas de preuve de ses assertions.</p>			
<p>Registre papier page 4 et dépôt d'un dossier de 9 documents + 1 pétition + les coupures de presse relatives à des avis défavorables pour ce qui est des éoliennes de la Ferme du Moulin Sacard.+ 1 courrier d'élus du secteur adressé à Monsieur le Préfet de La Normandie et Monsieur MORIN</p>	<p>M. VALLEE Swann</p>	<p>06/07/2022</p>	<p>Saint Pierre en Val Fresne</p>	<p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre des maires au Préfet ➤ lettre de Julie DIEVAL, relative à : <ul style="list-style-type: none"> • l'étude acoustique : <p>Mauvais positionnement de l'éolienne E1 avec 18 jours d'étude en octobre et un vent de Sud-Ouest.</p> <p>Une étude sur une si courte période à un moment ciblée de l'année ne peut être considérée comme suffisante, l'étude acoustique montre un projet préjudiciable pour la santé des riverains.</p>

<p>Président de Région.+ 1 liste des communes avec avis de conseils municipaux.</p>			<p>Les 35 décibels mis en cause par l'OMS toucheraient surement une plus grande partie des maisons si l'étude était plus complète.</p> <p>« compte tenu des incertitudes sur le mesurage et les calculs il sera nécessaire après installation du parc de réaliser des mesures acoustiques pour s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur. »</p> <p>« Je m'oppose à ce qu'un projet offrant si peu de garantie pour les habitations ainsi que l'école de Mesnil Réaume soit construit ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approximation <p>De nombreux passages de l'étude d'impact sont trop approximatifs page 23 les basses fréquences.</p> <p>Au sujet de l'immobilier page 23 l'impact considéré comme négligeable après plusieurs études.</p> <p>« Cette phrase ne représente aucune certitude »</p> <p>« Nous avons des projets d'hébergement, de gîte que nous ne pourrions pas développer avec les nuisances qui nous seraient imposées. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact faune et flore <p>« les enjeux modérés sur l'avifaune migratrice et hivernante ne veut pas dire qu'ils sont inexistant. »</p>
--	--	--	--

			<p>Les termes sont constamment approximatifs, l'étude d'impact sur les chiroptères page 34 le confirme encore une fois « le projet n'entraînera pas a priori la destruction d'habitat, l'ensemble de ces éléments d'analyse paraît de nature à justifier.(... »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe de précaution <p>Souhaite que celui-ci soit établi ainsi que la mise en avant des grandes incertitudes de ce projet et la non maîtrise de son impact. Elle déplore que les études ne soient même pas établies que sur une année complète alors qu'une éolienne a une durée de vie de 20 à 25 ans.</p> <p>« je m'oppose à ce projet car je considère qu'il ne s'insère pas dans une démarche de développement durable de la biodiversité, de projection vers l'avenir et dans l'évolution positive de notre territoire, de sa flore et de sa faune, je considère qu'il ne maîtrise pas du tout les conséquences potentielles de l'implantation sur ce qui j'espère sera dans 20 ans un futur où la biodiversité sera plus importante dans nos campagnes. »</p> <p>Page 28 de l'étude d'impact « l'incidence sur le paysage est faible, cette affirmation est fautive et minimise les conclusions paysagères. l'acceptation sociale n'est pas du tout validée dans ce projet, ni par les habitants (voir pétition) ni par les municipalités qui ont votées contre le projet.</p>
--	--	--	---

				<p>Elle refuse que les projets soient implantés de force dans un secteur saturé au détriment de la santé et de la qualité de vie des habitants.</p> <p>➤ Lettre M. VALLEE Swann</p> <p>Contre le projet éolien relatif à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les erreurs dans l'enquête publique rendant celle-ci caduque <p>La position de l'éolienne E1 est mauvaise, l'impact sonore n'est pas recevable.</p> <p>La MRAe recommande de compléter l'étude faune sur 4 saisons</p> <p>La photomontage de la place du Fresne est caduque (arbres plus existants) et ne permet pas d'avoir une vue sur le réel impact visuel.</p> <p>L'étude ne prend pas en compte le centre de tri à proximité, installation classée rubrique 2780...</p> <p>Aucune étude sur l'impact de l'ombre portée.</p> <p>Aucun mention des impacts santé par rapport aux ondes électromagnétiques, demande une étude complémentaire à ce sujet.</p> <p>Pas de réunion de concertation obligatoire au titre de l'article L.121-16 du code de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les éléments de l'enquête publique pour lesquelles nous refusons ce projet
--	--	--	--	---

			<p>L'avis de l'ARS « Il est à regretter l'absence de conclusion formelle des effets sur la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'avis des conseils municipaux des villages concernés et des communes alentours • L'ensemble des articles de presse montrant la mobilisation des citoyens lors des réunions. • L'impact visuel, des points de vue son inexacts ou orientés • l'impact sur le tourisme selon l'étude d'impact sont « <i>faibles</i> » page 28 alors que regorgeant de richesses qui ne sont ni prises en compte ni même citées, <i>château du Tost, camping de la Becquerie, gites.....</i> • Impact sur la faune et la flore <p>L'étude environnementale doit absolument prendre en compte une éventuelle augmentation des espèces rares et en danger d'ici à 25 ans.</p> <p>142 éoliennes sont recensées dans un rayon de 15 km de la Zip dont 13 à moins de 6 kilomètres. « <i>Le territoire est en saturation</i> »</p> <p>Le secteur est riche en biodiversité, 37 zones naturelles (ZNIEFF), cependant les caractéristiques ayant présidé à la détermination de ces zonages ne se retrouvent pas dans la Zip, les potentiels</p>
--	--	--	---

			<p>impacts du bruit produit par les éoliennes sur la faune ne sont pas analysésles études doivent être plus poussées.</p> <p>Le contributeur met l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La bétonisation des terres agricoles, ➤ La saturation de la zone. <p>Conteste le fait que « <i>le projet n'est pas soumis à un risque industriel</i> » (étude d'impact) au motif qu'il existe à Saint Pierre en Val un centre de tri stockage et transit déchets pré-triés de type industriel classé en ICPE</p> <p>Le courrier adressé à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de Région dans lequel des élus du territoire concerné demande que l'ensemble des projets éoliens en cours d'instruction sur le territoire et qui font l'objet de contestations par les communes qu'ils concernent directement fasse l'objet d'un moratoire.</p>
<p>Réponse du Maitre d'ouvrage</p>	<p>l'étude acoustique :</p> <p>Mauvais positionnement de l'éolienne E1 avec 18 jours d'étude en octobre et un vent de Sud-Ouest. Une étude sur une si courte période à un moment ciblée de l'année ne peut être considérée comme suffisante, l'étude acoustique montre un projet préjudiciable pour la santé des riverains. Les 35 décibels mis en cause par l'OMS toucheraient surement une plus grande partie des maisons si l'étude était plus complète.</p> <p>« compte tenu des incertitudes sur le mesurage et les calculs il sera nécessaire après installation du parc de réaliser des mesures acoustiques pour s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur. »</p> <p>« Je m'oppose à ce qu'un projet offrant si peu de garantie pour les habitations ainsi que l'école de Mesnil Réaume soit construit ».</p>		

La question de l'étude acoustique et de la position de l'éolienne E1 a reçu une réponse précédemment. Concernant la durée, une étude acoustique dure généralement entre deux semaines et un mois. Pour que celle-ci soit représentative il est nécessaire d'enregistrer le niveau acoustique pour différentes vitesses de vent. Si toutes celles-ci ont été enregistrées il n'est pas utile de poursuivre les mesures. Le vent de Sud-Ouest est le vent dominant de la région. Comme évoqué précédemment, une réception acoustique sera effectuée dans les 6 mois après la mise en service. A propos de l'école de Mesnil-Réaume, celle-ci est située à 1.7 km de l'éolienne la plus proche. A cette distance le niveau sonore du parc sera négligeable (pour rappel les associations éoliennes demandent un recul de 1500 m et la distance réglementaire de recul aux habitations est de 500 m).

Approximation :

Le dossier a été rédigé par plusieurs bureaux d'études indépendants. Le dossier a également été analysé par plusieurs services de l'Etat. Les études ont été dimensionnés aux enjeux du site. Il aurait fallu que M. Vallée soit plus précis dans son intervention pour que nous puissions réaliser une réponse appropriée aux enjeux.

Impact faune et flore

« les enjeux modérés sur l'avifaune migratrice et hivernante ne veut pas dire qu'ils sont inexistantes ». Les termes sont constamment approximatifs, l'étude d'impact sur les chiroptères page 34 le confirme encore une fois « le projet n'entraînera pas a priori la destruction d'habitat, l'ensemble de ces éléments d'analyse paraît de nature à justifier... »

En environnement, il est compliqué de qualifier de façon précise et certaine des impacts sur les espèces rencontrées sur un site, un impact est estimé d'après les études scientifiques existantes, cependant on ne peut jamais affirmer qu'on ne rencontrera pas un cas particulier propre aux sciences du vivant. Le suivi environnemental du parc éolien est là pour déceler les éventuelles dérives par rapport à l'impact prévu et prendre les mesures réductrices complémentaires si nécessaire.

Principe de précaution

Souhaite que celui-ci soit établi ainsi que la mise en avant des grandes incertitudes de ce projet et la non maîtrise de son impact.

Elle déplore que les études ne soient même pas établies que sur une année complète alors qu'une éolienne à une durée de vie de 20 à 25 ans.

« je m'oppose à ce projet car je considère qu'il ne s'insère pas dans une démarche de développement durable de la biodiversité, de projection vers l'avenir et dans l'évolution positive de notre territoire, de sa flore et de sa faune, je considère qu'il ne maîtrise pas du tout les conséquences potentielles de l'implantation sur ce qui j'espère sera dans 20 ans un futur où la biodiversité sera plus importante dans nos campagnes. »

Les prospections écologiques se sont déroulées sur une année complète. Le projet respecte la démarche ERC permettant de réduire au maximum l'impact sur l'environnement. Il ne s'agit pas non plus de dévoyer le principe de précaution pour un immobilisme empêchant la transition énergétique. L'objectif étant avant tout d'éviter un réchauffement climatique qui fait consensus dans la communauté scientifique.

Page 28 de l'étude d'impact « l'incidence sur le paysage est faible, cette affirmation est fautive et minimise les conclusions paysagères. l'acceptation sociale n'est pas du tout validée dans ce projet, ni par les habitants (voir pétition) ni par les municipalités qui ont votées contre le projet.

Elle refuse que les projets soient implantés de force dans un secteur saturé au détriment de la santé et de la qualité de vie des habitants.

Les municipalités ont voté favorablement au développement de ce parc éolien à 4 reprises, en 2016 la commune de Saint Pierre en val, en 2018 et 2021 la commune de Mesnil-Réaume, en 2017 la commune de Monchy-sur-Eu. A noter que la commune de Saint Pierre en Val avait délibéré en 2021, suite à la présentation du projet définitif en conseil municipal. La valeur des délibérations prises en 2022 est donc toute relative (s'il y a eu un revirement, pourquoi il ne pourrait pas y en avoir un autre ?).

Le nombre de signataires de la pétition communiquée est loin de rassembler la majorité de la population des trois villages.

Comme évoqué précédemment, l'analyse détaillée du cadre de vie nous amène à la conclusion que l'impact de l'éolien serait favorable ou neutre sur la majorité des aspects et qu'il se résumerait en fait à un seul aspect négatif : la vision de l'éolienne selon la perception que l'on en a. Cette perception peut elle-même être fortement influencée par les discours parfois anxiogènes des associations d'opposition.

Lettre M. VALLEE Swann

Contre le projet éolien relatif à :

Les erreurs dans l'enquête publique rendant celle-ci caduque

La position de l'éolienne E1 est mauvaise, l'impact sonore n'est pas recevable.

La MRAe recommande de compléter l'étude faune sur 4 saisons

La photomontage de la place du Fresne est caduque (arbres plus existants) et ne permet pas d'avoir une vue sur le réel impact visuel.

Ces premiers éléments sont les mêmes que Me. TAIN Clémence, nous y avons répondu précédemment.

L'étude ne prend pas en compte le centre de tri à proximité, installation classée rubrique 2780...

Il est expliqué au bas de la page 76 de l'étude d'impact que les installations classées sous le régime de l'enregistrement n'ont pas été considérées en recensement car elles présentent des enjeux très limités. Ce n'est donc en aucun cas un oubli, ce centre de tri étant sous le régime de l'enregistrement (plus bas niveau d'enjeux).

Aucune étude sur l'impact de l'ombre portée.

L'étude sur les ombres portées est présente dans l'étude d'impact page 162-163.

Aucune mention des impacts santé par rapport aux ondes électromagnétiques, demande une étude complémentaire à ce sujet.

L'impact des champs électromagnétiques est traité dans l'étude d'impact page 160-162. Sachant que les matériaux courants, comme le bois et le métal, font écran aux champs électriques et que les conducteurs de courant depuis l'éolienne jusqu'au point de raccordement au réseau sont isolés ou enterrés, le champ électrique généré par une éolienne dans son environnement peut être considéré comme négligeable.

RTE, dans sa politique de développement durable et ses programmes de recherche, informe les maires de France qu'à l'aplomb d'une ligne très haute tension de 400 kV, le champ magnétique a

une valeur de 30 microTeslas et de 1 microTeslas à 100 mètres. Ces valeurs sont nettement inférieures aux seuils d'exposition réglementaires.

Pas de réunion de concertation obligatoire au titre de l'article L.121-16 du code de l'environnement.

La rédaction des différentes études a eu lieu pendant les années 2020 et 2021, en raison de la pandémie nous n'avons malheureusement pas pu réaliser de réunion d'information. Cependant des flyers d'information ont été distribués aux habitants des communes du projet. Ces flyers expliquaient que les dossiers étaient disponibles (avant dépôt) en mairie et que des registres étaient disponibles pour réaliser des remarques. Très peu de remarques nous sont parvenues.

La concertation préalable, c'est à dire avant le dépôt d'un dossier, n'est pas obligatoire.

Il ne s'agit que d'une possibilité ouverte au porteur de projet. L'article en cause indique bien « peut procéder » et non « doit procéder ».

Tous les éléments de l'enquête publique pour lesquelles nous refusons ce projet

L'avis de l'ARS « Il est à regretter l'absence de conclusion formelle des effets sur la santé.

Ce sujet a été traité précédemment.

Cf. réponse à Me. TAIN

L'avis des conseils municipaux des villages concernés et des communes alentours

Ce sujet a été traité précédemment.

L'ensemble des articles de presse montrant la mobilisation des citoyens lors des réunions.

La mobilisation semble somme toute limitée par rapport à la population des trois communes d'implantation à laquelle on peut rajouter la population des deux communes les plus proches St-Rémy Boscrocourt et Baromesnil.

Ensuite, il convient de rappeler qu'une enquête publique n'est pas un référendum et que la validation ou non d'un projet par le commissaire enquêteur ou par l'administration doit avant tout se faire dans l'intérêt général et non dans la somme d'intérêts particuliers.

L'impact visuel, des points de vue son inexacts ou orientés

Comme dit précédemment, l'étude paysagère est rédigée par un bureau d'étude indépendant, la localisation et le nombre de photomontages sont proportionnels aux enjeux du projet. Les photomontages sont réalisés avec un logiciel spécifique à l'éolien, la méthodologie appliquée est reconnue et utilisée par l'ensemble de la profession. Le dossier a également été étudié par le service paysage de la DREAL.

EnergieTEAM a été contrôlée à plusieurs reprises à posteriori par les services de l'Etat sur son travail de photo simulation. Il s'avère que les résultats ont toujours été proches de la réalité.

l'impact sur le tourisme selon l'étude d'impact sont « faibles » page 28 alors que regorgeant de richesses qui ne sont ni prises en compte ni même citées, château du Tost, camping de la Becquerie, gites.....

Une réponse à cette question se trouve à la fin du document. Cf. réponse à la question sur le tourisme dans les observations particulières

Impact sur la faune et la flore

L'étude environnementale doit absolument prendre en compte une éventuelle augmentation des espèces rares et en danger d'ici à 25 ans.

Ces éléments ont reçu une réponse précédemment.

42 éoliennes sont recensées dans un rayon de 15 km de la Zip dont 13 à moins de 6 kilomètres. « Le territoire est en saturation »

Le secteur est riche en biodiversité, 37 zones naturelles (ZNIEFF), cependant les caractéristiques ayant présidé à la détermination de ces zonages ne se retrouvent pas dans la Zip, les potentiels

	<p>impacts du bruit produit par les éoliennes sur la faune ne sont pas analysésles études doivent être plus poussées.</p> <p>Le contributeur met l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La bétonisation des terres agricoles, <input type="checkbox"/> La saturation de la zone. <p>Ces éléments ont reçu une réponse précédemment. Cf. réponse à Me. TAIN sur les questions de la saturation paysagère et des ZNIEFF</p> <p>Conteste le fait que « le projet n'est pas soumis à un risque industriel » (étude d'impact) au motif qu'il existe à Saint Pierre en Val un centre de tri stockage et transit déchets pré-triés de type industriel classé en ICPE</p> <p>Les études de risque sont étudiées dans l'étude de dangers, l'ICPE évoquée (déchèterie) est située à plus de 500 mètres de l'éolienne E1. Il n'y a donc aucune incompatibilité entre les deux installations.</p> <p>Le courrier adressé à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de Région dans lequel des élus du territoire concerné demande que l'ensemble des projets éoliens en cours d'instruction sur le territoire et qui font l'objet de contestations par les communes qu'ils concernent directement fasse l'objet d'un moratoire.</p> <p>Ce point a été traité précédemment</p>			
Registre papier page 5	Me nom illisible Dominique	06/07/202 2	Monchy sur Eu	Ecrit être opposée à l'implantation « <i>aux alentours de notre si beau village. les nuisances sonores sont évidentes et surtout visuelle</i> »
Réponse du Maître d'ouvrage	Ces éléments ont reçu une réponse précédemment.			
Courrier annexé	Famille RORON		Monchy sur Eu	S'oppose pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ absurdité énergétique ➤ imposture écologique ➤ pourri la vie des administrés

				<ul style="list-style-type: none"> ➤ pollue les sols, les sommes provisionnées sont bien loin du niveau du besoin pour le démantèlement d'une éolienne.
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Ces éléments ont reçu une réponse précédemment. Cf. réponse à M. LAGLIE sur le prix et utilité de l'énergie éolienne Cf. réponse à M. BANCE sur le démantèlement et le recyclage</p>			

REGISTRE DE SAINT PIERRE EN VAL

Provenance	Nom du déposant	Date	Commune	Synthèse de l'observation
Registre papier page	M. LEVITRE Jean Jacques	07/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre le projet, énormément de fer à souder plus 400 m ³ de béton, dévaluation aux maisons des alentours, bruit et interférences.
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>En effet, les fondations des éoliennes terrestres sont constituées de plusieurs centaines de tonnes de béton, qui assurent leur stabilité, via un ancrage au sol ; elles sont posées au fond d'une excavation conséquente et recouvertes de terre.</p> <p>Pour le modèle d'éolienne prévu pour le projet de Saint-Pierre au val, la fondation fera une vingtaine de mètres de diamètre, pour une profondeur de 3 mètres. La masse de béton sera de 800 tonnes.</p> <p>Le béton étant un matériau inerte, les fondations d'une éolienne ne présentent pas d'incidences particulières, même sur des terres agricoles.</p> <p>Un démantèlement intégral des installations est de plus prévu à la fin de vie des éoliennes.</p>			
Registre papier page 2	M. LEDUC Gilles	07/06/2022	Saint Pierre en Val	Entièrement contre étant le plus proche de la construction. « <i>Si ma maison perd de sa valeur nous irons au tribunal</i> »
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Les questions sur la perte de valeur immobilière ont été traitées précédemment.</p> <p>Cf. réponse à M. LANGLET sur la perte de valeur immobilière</p>			
Registre papier page 2	M.BOIS Franck	07/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre ayant trois éoliennes au bout de la rue. Provoque des nuisances sonores et environnementales, importantes dévaluation de l'immobilier.

Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Ces thématiques ont été traitées précédemment.</p> <p>Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large et sur la perte de valeur immobilière</p>			
Registre papier page 3	Me CORNET Nathalie	07/06/2022	Saint Pierre en Val	<p>Contre : elles représentent un saccage visuel et sont visibles à des kilomètres à la ronde vu leur hauteur.</p> <p>Economiquement l'unique gagnant est le promoteur.</p> <p>Aucun avantage fiscal ou monétaire pour la commune.</p> <p>En cas de revente de bien : moins-value de 30 à 40%.</p> <p>Nuisances sonores et effet holographiques sont un frein au bien vivre de chacun.</p>
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Contre : elles représentent un saccage visuel et sont visibles à des kilomètres à la ronde vu leur hauteur.</p> <p>Cette thématique a été traitée précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large</p> <p>Cf. réponse à M. OLEJNIK sur la dénaturation du paysage</p> <p>Economiquement l'unique gagnant est le promoteur.</p> <p>L'installation d'un parc éolien permet des recettes fiscales pour les communes, intercommunalités, département. Il permet également de créer des emplois.</p> <p>La production d'électricité supplémentaire sur le réseau va également permettre à minima de limiter la hausse des prix de l'électricité dans cette période de crise énergétique. Un prix de l'énergie bas est bénéfique pour tous (collectivités, particuliers, entreprises).</p>			

<p>Registre papier page 4 et Courrier</p>	<p>M SEVELIN Max</p>	<p>14/06/2022</p>	<p>Saint Pierre en Val</p>	<p>La commune n'est pas située dans une zone propice (schéma éolien régional).</p> <p>Les effets cumulatifs peuvent s'avérer problématique quant à la qualité de vie des riverains et à l'intégralité des paysages et de la biodiversité.</p> <p>De nouveaux lotissements sont programmés à proximité de cette zone.</p> <p>Qui s'occupe du démantèlement ? N'oublions pas la dévalorisation de nos pavillons.</p> <p>Le côté financier ne doit pas l'emporter sur notre qualité de vie.</p>
<p>Réponse du Maitre d'ouvrage</p>	<p>La commune n'est pas située dans une zone propice (schéma éolien régional).</p> <p>Le projet est situé dans la zone favorable 7 du SRE Normandie.</p> <p>Les effets cumulatifs peuvent s'avérer problématique quant à la qualité de vie des riverains et à l'intégralité des paysages et de la biodiversité.</p> <p>Ces thématiques ont été traitées précédemment.</p> <p>De nouveaux lotissements sont programmés à proximité de cette zone.</p> <p>Le parc éolien n'empêche pas le développement de nouveaux lotissements, c'est le cas sur les nombreux villages qui accueillent des parcs éoliens depuis plus de 20 ans. EnergieTEAM a développé le parc éolien d'Assigny situé à quelques kilomètres du projet, un lotissement s'est créé après la mise en service du parc éolien. Il est arrivé la même chose sur la commune de Friville-Escarbotin où les</p>			

	<p>lotissements continuent de s'étendre en direction du parc éolien de Nibas. De plus lors de la conception du projet il a été tenu compte des documents d'urbanisme et donc des terrains constructibles.</p> <p>Qui s'occupe du démantèlement ?</p> <p>Le démantèlement se fait généralement à l'initiative de l'exploitant éolien. En cas de défaillance de celui-ci, il peut être réalisé par l'Etat à l'aide des sommes provisionnées par l'exploitant à la mise en service du parc.</p> <p>N'oublions pas la dévalorisation de nos pavillons.</p> <p>Le côté financier ne doit pas l'emporter sur notre qualité de vie.</p> <p>Ces éléments ont été traités précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large</p>			
<p>Registre papier page 4 et Courrier</p>	<p>M.CONSEIL Alain</p>	<p>14/06/2022</p>	<p>Saint Pierre en Val</p>	<p>Pour l'enquête publique il aurait été préférable de choisir un vendredi en soirée ou un samedi.</p> <p>Nous avons une centrale à 1 km avec une phase EPR prévue, il serait préférable de réaliser votre projet dans une autre région.</p> <p>Le comportement de nos mairies est inadmissible, il ont voté contre le projet éolien en mer et l'accepte sur leur territoire « <i>on marche sur la tête</i> »</p> <p>Nous avons beaucoup de difficultés à recevoir la télévision.</p> <p>« <i>Vous n'avez pas le droit de décider pour nous, je demande un référendum populaire</i> »</p>
<p>Réponse du Maitre d'ouvrage</p>	<p>Nous avons une centrale à 1 km avec une phase EPR prévue, il serait préférable de réaliser votre projet dans une autre région.</p>			

	<p>Le développement des énergies renouvelables se fait déjà sur l'ensemble du territoire national, il est nécessaire que chaque région participe à la transition énergétique. A noter que selon le panorama des Energies renouvelables la région normandie est la seconde région qui a la plus faible couverture de production électrique à base de renouvelables (9,7% contre un objectif national de 23%).</p> <p>Pano-2021-T4.pdf (rte-france.com)</p>			
Registre papier page	LESTAVE Brigitte	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre le projet. Impacts sur la santé et pollution visuelle
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Ces thématiques ont été abordées précédemment. Cf. réponse à Me. TAIN sur les nuisances sonores et leur impact sur la santé, qui rappelle l'avis favorable de l'ARS pour ce projet Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large (partie impact visuel)</p>			
Registre papier page	LELEU Stéphane	14/06/2022	St Pierre en Val	<p>Contre le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visible de chez lui à 1000 m. ➤ Mitage des campagnes ➤ Sans réelles mesures faites sur les organismes ➤ Impacts visuels et sonores
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Les thématiques ont été traitées précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large Cf. réponse à Me. TAIN sur les nuisances sonores et leur impact sur la santé, qui rappelle l'avis favorable de l'ARS pour ce projet</p>			
Registre papier page + courrier n°3	BOUTEILLER Arlette	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre l'implantation : Catastrophique sur le plan environnemental, saccage du paysage, nuisances sonores et électromagnétiques.....
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Les thématiques ont été traitées précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large</p>			
Registre page 5	BONNELLE Christiane	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre le projet

Registre page 5- + courrier n°4	NOEL gilles	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre le projet <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proches des habitations ➤ Perte valeur immobilier ➤ Bruit (vent d'ouest) ➤ Problèmes de santé que l'on ignore ➤ Implantation central Penly
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Contre le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proches des habitations <p>La distance prise aux habitations est de 690 m minimum, soit 190 m de plus que ne l'imposent les textes réglementaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte valeur immobilier ➤ Bruit (vent d'ouest) <p>Ces deux thématiques ont été traitées précédemment</p> <p>Cf. réponse à M. LANGLET sur la perte de valeur immobilière</p> <p>Cf. réponse à Me. TAIN sur les nuisances sonores et le respect de la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Problèmes de santé que l'on ignore <p>L'organisme d'état en charge de la protection sanitaire des populations , l'ARS, a rendu un avis favorable sur le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Implantation centrale Penly <p>La proximité d'une centrale nucléaire n'exclut pas le développement d'autre sources d'énergies, la situation énergétique actuelle est critique et n'est pas amenée à s'améliorer avant plusieurs années. Le projet d'EPR à Penly ne se fera de plus qu'en 2035 au mieux.</p>			
Registre papier page	RENCY Agnès	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre le projet <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pollutions visuelles et sonores ➤ Mitage ➤ Proximité des habitations
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Ces thématiques ont été abordées dans les réponses précédentes.</p> <p>Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large</p>			
Registre page 6	CREPIN Anne		St Pierre en Val	Contre le projet Nuisances visuelles et environnementales

				Les riverains impactés peuvent demander une diminution de leur taxe foncière.
Réponse du Maitre d'ouvrage	<p>Les deux premières thématiques ont été abordées dans les réponses précédentes.</p> <p>Concernant une réduction de la taxe foncière, il n'y a à ce jour qu'une décision isolée du Tribunal administratif de Nantes qui a prescrit une baisse de la marge d'un coefficient de valeur locative d'un bien, diminuant celle-ci et donc le montant de la taxe foncière de 5 % environ.</p> <p>La taxe foncière est en effet calculée en fonction de la valeur locative d'une propriété. Si la propriété a une diminution de sa valeur locative alors la taxe foncière diminue. Pour déterminer cette valeur locative, les inconvénients et avantages d'une propriété sont pris en compte. La plupart des biens sont affectés à une catégorie neutre (sans avantages ni inconvénients).</p> <p>En l'espèce, les plaignants ont obtenu que leur propriété, située entre 500 et 1000 m du parc éolien, soit classée comme ayant un inconvénient notoire, du fait de la présence des éoliennes. La présence d'une usine, d'un élevage, ou d'un immeuble à proximité pourrait avoir les mêmes effets.</p> <p>Il convient de noter que la valeur locative des biens de la taxe foncière est complètement décorrélée de la valeur locative réelle, qu'aucune réévaluation n'a été faite depuis les années 1970 et que la jurisprudence à ce sujet est très loin d'être établie puisqu'elle n'a pas été à ce jour confirmée par un autre tribunal administratif ou la cour administrative d'appel.</p>			
Registre page 7 + courrier N°5	CREPIN Jean		St Pierre en Val	<p>Contre le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ St Pierre en Val n'est pas situé dans une zone propice à l'implantation d'éoliennes. ➤ Zone saturée ➤ Manque d'équilibrage des implantations au niveau national. ➤ Nuisances olfactives et sonores du centre des déchets à proximité (ICPE). ➤ Trafic sonores centre traitement des déchets (IKOS)

Réponse du Maitre d'ouvrage	Ces thématiques ont été abordées dans les réponses précédentes. Concernant les impacts du centre de déchet sont indépendants du parc éolien. Cf. réponse à Me. TAIN sur la question de la saturation			
Registre page 8	M. LEFRANCOIS		Saint Pierre en Val	Inquiet sur l'implantation d'éoliennes. Une éolienne = 900 tonnes de béton Lors de démantèlement le béton restera enfoui à jamais.
Réponse du Maitre d'ouvrage	La question du béton a été traitée, pour rappel la réglementation oblige l'exploitant du parc éolien à retirer intégralement la fondation.			
Registre page 9	M GERARD Denise		Saint Pierre en Val	Contre à « 200% » « C'est une arnaque écologique. Ca profite à certains au détriment de l'ensemble »
Réponse du Maitre d'ouvrage	Ces remarques ont été traitées précédemment.			
Registre page 9	M VALLEE Swann		Saint Pierre en Val	Mêmes observations déjà formulées.
Réponse du Maitre d'ouvrage				
Registre page 10	M. ALIX Frédéric		Saint Pierre en Val	Contre les éoliennes Dénature plus le paysage que ne fournit du courant.
Réponse du Maitre d'ouvrage	L'utilité de l'éolien dans le mix énergétique est largement prouvée, l'éolien a permis de produire en 2021 36.8 TWh, soit 7.8% de la consommation électrique française. La question sur la dénaturaton du paysage a déjà été traitée.			
Registre page 10	Me HOANKPATIN Bénédicte	18/06/2022		Contre la pose d'éolienne. estime avoir été mal informé il y a 2 ans lors du démarchage par la ste énergie TEAM et regrette d'avoir signée pour l'implantation de 2 éoliennes.

Réponse du Maitre d'ouvrage	Me Hoankpatin, est concernée uniquement par le surplomb de l'éolienne E1 et la pose d'un câble entre l'éolienne E1 et E2.			
Registre page 11	Me LESTANG et M. DAMOUT	20/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre le projet éolien. Pollution visuelle et sonore.
Réponse du Maitre d'ouvrage	Ces remarques ont été traitées. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large			
Registre page 11	M. et Me FLOCHELLE	20/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisance sonore ➤ Paysage ➤ Proximité des habitations
Réponse du Maitre d'ouvrage	Ces remarques ont été traitées. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large			
Registre page 11 + courrier N°6	Me. VITTECOQ Catherine	04/07/2022	Eu	Contre les éoliennes <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances visuelles et sonores. Les études montrent un niveau sonore supérieur aux normes. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction de la surface de production alimentaire. ➤ Conservation du paysage
Réponse du Maitre d'ouvrage	Ces remarques ont été traitées.			
Registre page 11 + courrier N°7	M. et Me TETU Daniel	14/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre l'implantation d'un parc éolien ; il est déjà prévu d'en faire un en mer. Préservation des terres.
Réponse du Maitre d'ouvrage	Ces remarques ont été traitées.			

REGISTRE ELECTRONIQUE

N°	observations	contibuteurs
1	Nous sommes absolument contre tout projet éolien dans notre commune et ses abords , il faut arrêter de saccager nos paysages de France sous de faux prétextes environnementaux.	pierre GILET pierregilet@icloud.com 0784079332 5 rue de la croix de Pierre 76260 Saint remy boscrocourt
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : Ces remarques ont été traitées Cf. réponse à M. OLEJNIAK sur la dénaturation du paysage Cf. réponse à M. LAGLIE sur l'efficacité de l'énergie éolienne du point de vue climatique</p>		
2	Je suis contre le projet d'installation d'éoliennes sur Saint - Pierre - en - val . Les éoliennes qu'on imposent aux Français est un manque de respect pour les habitants et une aberration pour la " culture " des paysages . Elles dénaturent nos campagnes et font perdre ses expressions naturelles . La méthanisation et le photovoltaïque sont des moyens moins sonores et visibles . Que dire des 1 000 tonnes de béton à leurs pieds qui resteront après leurs démantèlements ?	Michel Boulangier
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : Ces remarques ont été traitées Cf. réponse à M. OLEJNIAK sur la dénaturation du paysage Cf. réponse à M. BANCE sur le démantèlement et le recyclage</p>		
3	Je vous informe que l'Agence Normande des Bois est défavorable au projet de construction d'Eolienne à St pierre en Val. Ce projet dénature les paysages.	Valentine Boulangier Agence Normande des

		Bois 5 rue des Hayettes 76 260 St Pierre en Val
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : La question du projet a été traitée précédemment. Cf. notamment réponse à M. OLEJNIAK sur la dénaturation du paysage</p>		
4	<p>Je ne sais si ce mail peut faire avancer les choses mais ce sera peut-être la goutte d'eau qui fera déborder le vase du ras le bol des éoliennes. Je suis contre toute nouvelle implantation de ces machines dans notre région qui en est déjà recouverte outre mesure. En particulier dans les communes de Saint Pierre-en-Val, Monchy sur Eu et Mesnil-Réaume. Pas question non plus d'en installer à Saint Rémy Boscrocourt, Baromesnil et Saint Martin-le-Gaillard. En effet j'habite depuis quelques années à Friville-Escarbotin et on vient à nouveau d'obscurcir mon horizon avec 3 de ces moulins infernaux supplémentaires. Devant chez moi c'est Noël tous les soirs sans compter le bruit des pales dès que le vent forcit et l'effet stroboscopique de celles-ci dans mes fenêtres au lever du jour. Arrêtons de dégrader notre environnement et la beauté de nos sites pour l'enrichissement de quelques-uns. Bref : STOP aux éoliennes.</p>	Monsieur HERENG Bruno 17 rue de la rose des vents 80130 FRIVILLE- ESCARBOTIN
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : Le balisage des éoliennes est certainement l'impact paysager le plus important qu'il convient de réduire. Il rend visible de nuit des éoliennes à plus de 10 km qui le seraient très peu de jours. Cette visibilité est imposée réglementairement par la direction nationale de l'aviation civile et l'armée de l'air. Les représentants de la profession éolienne œuvrent fortement pour que les règles de balisage évoluent. Elles ont d'ailleurs évolué par l'arrêté du 23 avril 2018. En effet, ce dernier propose de ne baliser que les extrémités d'un ensemble éolien et non plus chaque éolienne. D'autres réflexions/expérimentations sont en cours, comme faire en sorte que le balisage ne se déclenche qu'en cas de l'approche d'un appareil ou avoir l'autorisation d'installer des balises émettant un flux lumineux vers le ciel uniquement.</p>		
5	<p>Je suis contre l'installation des 6 éoliennes. En effet c'est honteux de ne pas écouter les villages en bordure de ces installations qui ne veulent pas de celles-ci et qui les subiront! Quand y aura-t-il un plan d'aménagement global des installations d'éoliennes</p>	Fabien Gautier
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : Les personnes sont écoutées via l'enquête publique. Le préfet prendra une décision en fonction d'une multitude d'avis.</p>		
6	<p>Je suis contre ce projet d'implantation d'éoliennes. Les installer de façon éparses comme cela est fait n'est pas efficace. Pour être efficace il serait favorable de créer de grands parcs éoliens dans des déserts humains et pas juste 2-3 éoliennes par ci par là autour des petites communes. Je peux comprendre que les communes soient intéressées par</p>	

	ce revenu supplémentaire à l'heure où tous les budgets qui leurs sont accordés sont à la baisse. Mais n'oublions pas le dénatement des paysages, les nuisances sonores et les impacts sur la faune et la flore locale...	
Réponse du maitre d'ouvrage :		
La France est un petit pays, hormis les zones montagneuses, l'habitat est très diffus, il n'existe pas de réelle zone désertique.		
7	N'étant pas disponible le mardi 14 juin le matin (cause travail), je vous informe que nous sommes contre le projet éolien qui veut s'implanter sur notre commune. Croisons les doigts pour que ce projet n'aboutisse pas !! ??	Anaïs et Mickael HOLLEVILLE 14 rue de la basse poterie 76260 ST PIERRE EN VAL
8	je suis formellement opposé au projet d'éoliennes de Energie Team dans les communes de Boscrocourt et de Mesnil Réaume.	Pauline de Gromard
9	Non aux éoliennes Bresles et Yeres Contre le projet d'éolienne dans le secteur yeres et Bresles Pas de nuisances de saccages de perte de valeur de notre bien immobilier !!! Mais surtout le gâchis dans nos campagnes□	Alain Dumont
10	Ne pouvant pas assister à la réunion de mardi, nous souhaitons manifester notre hostilité à la mise en place de ce projet. Nous habitons Saint-Pierre-en-Val depuis un peu plus d'un an et notre choix de maison a été dicté par la vue splendide sur les champs et la forêt, car nous sommes des amoureux de la nature. Les éoliennes n'ont rien d'écologique de notre point de vue et dénaturent le paysage. Nous restons à votre disposition pour mener toutes actions qui nous permettraient de stopper cette implantation.	Mr et Mme Jean-Maurice AMAND 2 Bis rue du Mont Hulin, 76260 Saint-Pierre-en-Val
Réponse du maitre d'ouvrage :		
Ces thématiques ont été traitées précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large Cf. réponse à M. OLEJNIK sur la dénaturation du paysage		
11	Je vous informe que je me m'oppose à l'installation d'éoliennes pensons à notre santé au lieu de la rentabilité voulez-vous faire fuir les habitants de Saint Pierre en. Val qui est un joli village pas besoin de le dénaturer avec les éoliennes	AGNES MAQUET
12	Je suis opposé au projet car une zone déjà saturé par des machines qui saccagent notre territoire. Ce projet est prévu sur des terres agricoles de grande qualité, qui plus est, bien trop près des habitations pour des éoliennes de cette	MALOT MICHEL

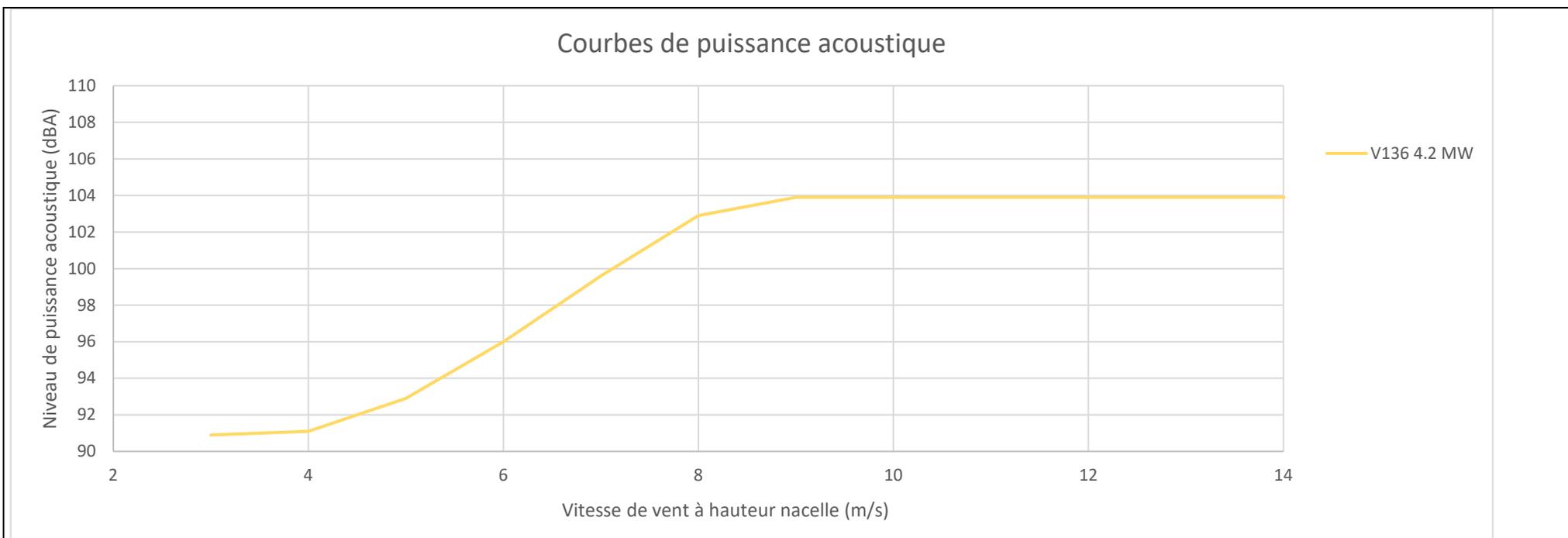
	hauteur. Des nuisances visuelles, sonores vont impactées la qualité de vie de nombreux habitants des communes concernées. Les maisons vont perdre jusqu'à 40% de leur valeur. L'électricité éolien participe à l'augmentation du prix de l'électricité et profite à des investisseurs privés contraire au service public auquel j'attends de la nation.	76260
13	je suis contre ce projet qui amènera: nuisances sonores, mauvaise réception télé, dévaluation des biens immobiliers, détérioration du paysage dans notre belle commune	Email : jm.lipovac@g mail.com
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : Ces thématiques ont été traitées précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large, sur la perte de valeur immobilière et la réception télé Cf. réponse à M. OLEJNIAK sur la dénaturation du paysage</p>		
14	Nous sommes contre ce projet d'implantation d'éoliennes sur st pierre en val, monchy et mesnil réaume.	Guy et marg le prince
15	Par le présent email, je souhaite exprimer ma vive opposition au projet de construction des éoliennes sur la zone saint pierre en val, monchy, mesnil reaume. Ce projet n'a aucun intérêt effectif et viendra dégrader l'environnement des riverains	Jérôme de gromard
16	je tiens à vous faire savoir mon opposition à toutes nouvelles implantations d'éoliennes. En effet habitant une commune de petit caux je me sens continuellement agressé par le nombre toujours grandissant des éoliennes, il y en a énormément du côté de Fresnoy Folny, on ne les comptent plus le long de la côte, Criel, Flocques.. Dans les terres encore, Gouchaupré, Assigny, Canehan, le paysage en est totalement défiguré, où se porte le regard l'horizon n'est jamais dégagé, il y a une impression d'écrasement, elles sont toujours plus hautes.. Elles sont loin d'être efficaces et tournent la moitié du temps.. La nuit aux 4 points cardinaux je vois de ma maison des clignotements permanents.. Le développement durable ne veut pas dire faire n'importe quoi.. il n'y a aucune concertation entre les différents projets et ceci conduit à un mitage du territoire... J'espère que vous tiendrez compte des avis des nombreux habitants qui comme moi pensent qu'il y a assez d'éoliennes dans notre région.	Alain DEFRANCE
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : Ces thématiques ont été traitées précédemment. Cf. notamment réponse à Me. TAIN sur la saturation</p>		
17	? Nous ne voulons pas de parc éolien à Saint Pierre en Val. Pollution visuelle, dévaluation des prix des maisons et terrains, nuisances sonores, démantèlement anti écologique (enfouissement des pales	Benoit Hamel
18	Je suis contre le projet d'éoliennes sur les communes de Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val et le Mesnil-Réaume. Ce projet va détruire une des rares zones vivables dans la région sans avoir vue sur des éoliennes. Le paysage est	HALLIER ARNAUD

	massacré par l'implantation des éoliennes. Sans compter sur la dévaluation de l'immobilier, des nuisances sonores et visuelles □ Me concernant je n'achèterai jamais une maison avec vue sur éoliennes et leur clignotement nocturne. C'est clairement un frein à l'extension des villages et la qualité de vie des riverains. Je souhaite vivement que ce projet n'aboutisse pas.	76260 Le Mesnil Réaume
Réponse du maitre d'ouvrage : Ces thématiques ont été traitées précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large et sur la perte de valeur immobilière Cf. réponse à M. HERENG sur le balisage (observation n°4)		
19	Non au projet d'éoliennes sur les communes de Monchy-sur-Eu, Saint Pierre en Val et Mesnil-Réaume!!! Notre région est déjà fortement encombrée d'éoliennes !!! Arrêtons ce massacre s'il vous plaît !!!	HALLIER GERARD Le Mesnil Réaume 76260
20	Je suis contre les éoliennes, on va prendre notre qualité de vie. Notre maison va dévaluer car personne n'a personne n'a envie de vivre en face des éoliennes. STOP, il y a assez d'éoliennes dans notre belle région.	HALLIER MYRIAM Le Mesnil Réaume 76260
21	Enquête Publique Moulin Sacard Saint Pierre en Val Madame, Monsieur, Veuillez trouver en pièce jointe mes observations concernant le projet ci-dessus.	Ferment Gerard
22	Je soussigné M.bardoux Jacky donne un avis négatif au projet éolien concernant la commune de Saint Pierre En val.	Jacky Catherine
23	Par le présent mail, je tenais à vous exprimer la totale opposition de mon foyer à ce nouveau projet éolien. Bien cordialement.	JL et L Debeaurain
24	Je viens régulièrement dans cette région de saint Pierre en Val qui a su garder un coté authentique. Pourquoi lui affliger cette pollution visuelle et sonore avec ce bandeau d'éoliennes.	Alain VALLEE Le Havre
25	Par ce présent mail , je m 'oppose totalement à ce projet d'éoliennes laissons nos campagnes tranquilles !!	Mr clabau eric st pierre en val
Réponse du maitre d'ouvrage : Ces thématiques sont abordées dans les observations n° 19 à 25, elles ont été traitées précédemment.		
26	vous trouverez ci joint mes remarques je suis contre ce projet	

27	<p>Plusieurs facteurs m'amène à ce rejet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dévaluation des habitations aux alentours. - La pollution visuelle. - La pollution sonore. - Un projet économiquement et écologiquement discutable. - Le développement et agrandissement des communes difficile. <p>Habitant dans l'une de ces communes, mon inquiétude se porte particulièrement sur l'impact sonore au quotidien. En effet, étant assez sensible aux bruits, je me suis donc penché sur le rapport d'étude acoustique (document référence RAP2-A2202-036-01-V1 Rapport d'étude R2-DOC-004-80-EOLIEN 21/02/2022).</p> <p>La simulation numérique se borne aux vitesses de vent comprises entre 3 m/s et 12 m/s, alors que des relevés de vitesse du vent ont été effectués durant 23 semaines sur le lieu d'implantation et montrent plusieurs pointes au-dessus des 12 m/s avec un pic dépassant les 18 m/s (cf. page 19 / 61).</p> <p>Malgré cette limitation à 12 m/s, des systèmes de bridages de puissance sont préconisé car les niveaux sonores sont au-dessus des seuils réglementaires.</p> <p>Je suppose donc que des bridages seront également nécessaire pour des vitesses de vent supérieures à 12 m/s. Uniquement avec cette étude acoustique, le projet ne semble pas économiquement viable car avec des systèmes de bridage il sera impossible de tirer la pleine puissance de ces éoliennes.</p> <p>D'un point de vue écologique, le recyclage en fin de vie est une catastrophe, surtout concernant les massifs en béton laissé sur place sans démantèlement.</p> <p>Le recyclage des pales en matériaux composites est également un problème.</p> <p>Economiquement et écologiquement, tout m'amène à penser que l'implantation de parc éoliens n'est pas raisonnable, mais sert juste à donner "bonne image" car ce genre de projet est associé à tort à de l'énergie propre.</p> <p>Pour finir, du point de vue du développement des communes, leurs agrandissement sera compromis car impossible de créer de futur habitations autour d'un parc éolien.</p> <p>Je suis donc fermement opposé à ce projet qui apportera plus de nuisances que de bienfaits.</p>	<p>Christophe HALLIER Le Mesnil Réaume</p>
----	---	--

Réponse du maitre d'ouvrage :

Le niveau sonore de l'éolienne n'augmente pas après 12 m/s, l'éolienne a atteint son régime nominal.



De plus à ces vitesses de vent, le bruit résiduel (bruits mesuré sans les éoliennes) est bien supérieur au bruit de l'éolienne. Ainsi les émergences (différence entre le bruit résiduel et le bruit ambiant*) dépasse le niveau réglementaire généralement entre 6 et 8 m/s, c'est pourquoi les bridages sont appliqués à ces vitesses de vent.

*Le bruit ambiant correspond au bruit résiduel + le bruit des éoliennes

Les autres remarques ont été traitées.

Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large et la perte de valeur immobilière

Cf. réponse à M. BANCE sur le démantèlement et le recyclage

28	Par la présente, je tiens à manifester fermement mon opposition au projet de nouvelles éoliennes sur le territoire des communes de St Pierre en Val, Monchy sur Eu et Mesnil-Réaume dans le cadre du projet proposé par Energie Team. Ces éoliennes impactent beaucoup d'autres communes limitrophes qui subiront les inconvénients de tels engins. Les avantages de l'éolien terrestre sont quasi inexistantes comparés aux nuisances nouvelles (et donc bien mal voire non	Hervé Desjonquères 27 rue Foch 76260 Eu
----	---	--

	<p>évaluées) qu'elles génèrent. Il est de plus clairement prouvé que la rentabilité énergétique de ces engins est désastreuse et que seul un pseudo ralliement illusoire de certains politiques à une cause écologique bien mal gérée peut initier une adhésion à cette énergie 'faussement gratuite'. Nous contribuables et consommateurs d'énergie allons payer deux fois pour un investissement visuellement monstrueux, nuisible (bruit, huiles, béton, oiseaux, environnemental, dénaturant,... sans oublier les problèmes de santé publique) et pour un service déplorable, inconséquent, aléatoire et onéreux. Définitivement, ce projet ne doit pas voir le jour. Merci d'enregistrer mon opposition dans le cadre de l'enquête publique et de transmettre cette opposition au Préfet.</p>	
<p>Réponse du maitre d'ouvrage :</p> <p>L'étude d'impact aborde de nombreuses thématiques, nous sommes curieux de connaitre quelle seraient « les nuisances nouvelles » non évaluées.</p> <p>Les autres thématiques ont été abordées précédemment Cf. réponse à M. LAGLIE sur le prix, la rentabilité et l'utilité de l'énergie éolienne Cf. réponse à M. BANCE sur le fonctionnement du financement des projets éoliens et le mécanisme de rachat de l'électricité Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large</p>		
29	<p>Je tiens tout d'abord à préciser que je ne suis pas contre les éoliennes et je considère plutôt que ce type d'énergie "renouvelable" est certainement meilleur pour notre planète que les centrales à charbon comme en Allemagne. Cependant l'escalade de la puissance de ces machines 4.2 MW et leur hauteur 166m ici qui va de paire, commence à devenir un désastre visuel et n'est plus acceptable pour un projet terrestre, qui plus est, proche des habitations. Habitant dans le haut de la route de Monchy au Fresne, nous allons subir ces machines de plein fouet et l'étude acoustique d'Orfea n'est pas rassurante pour nous sachant que les vents dominants sont de sud sud/ouest et que nous sommes de ce fait les plus impactés. Dans certains pays ,les éoliennes sont éloignées de 10 fois leur hauteur des habitations. Une loi avait été votée au sénat en 2015 pour les éloigner à 1000m alors qu'elles étaient moins hautes et moins puissantes qu'à ce jour. Je pense qu'il serait urgent aujourd'hui de reconsidérer ce texte .</p>	Patrick Cobert(pour sa mère)
<p>Réponse du maitre d'ouvrage :</p> <p>Un vote au sénat n'est pas suffisant pour constituer une loi, cet amendement au sénat avait été rejeté par l'assemblée nationale, consciente que cette distance de recul ne permettrait pas de remplir les objectifs nationaux d'énergie renouvelable. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large</p>		

30	Il est vraiment déplorable de voir s'implanter des monstres d'acier dans un si beau paysage touristique à deux pas des 3 villes soeurs en en face d'un site archéologique classé.... Il est à noter que les communes oublient de nous parler de la dévaluation des nos habitations qui seront très difficiles à revendre dans l'avenir.... C'est sans compter également sur les nuisance sonores et visuelles occasionnées par les machines qui mesurent normalement 165 m de hauteur. A noter également les dégâts sur la biodiversité. Il est quand même triste et regrettable de constater que nos élus bradent notre territoire pour l'appât du gain..... Pourquoi développer le tourisme de masse dans les villes soeurs et aux alentours si c'est pour défigurer notre territoire avec des verrues d'acier ? De plus, quant à la maintenance et à l'entretien de ces machines, on oublie de nous dire qui s'en occupera car au fil du temps, elles vont devenir de plus en plus bruyantes et polluer notre beau paysage. En espérant que nos commentaires retiendront votre attention.	jerome.hallier LE MESNIL- RÉAUME
31	Stop aux Éoliennes qui massacrent notre belle région.	Bruno SIMON
Réponse du maitre d'ouvrage : Ces thématiques ont reçu une réponse précédemment. Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large et la perte de valeur immobilière		
32	Je vous écris afin de vous faire part de mes remarques par rapport à ce projet. Je suis favorable aux éoliennes car on ne peut plus se voiler la face vis-à-vis du changement climatique. On a aussi besoin de l'énergie éolienne. Les décisions de la France vont dans ce sens. On doit tous à notre niveau tenir compte de ça. Nous avons déjà des éoliennes dans notre environnement. Nous pouvons constater qu'il n'y a pas de nuisance comme on peut l'entendre parfois. Voici les remarques dont je voulais vous faire part pour cette enquête publique	Christophe GUILBERT
33	Je suis favorable à l'implantation d'éoliennes en bordure de notre commune. Ayant des connaissances qui habitent à proximité d'un parc je peux confirmer que les éoliennes ne font pas de bruit et n'occasionnent aucune gêne hormis les lumières à la nuit tombée. En plus elles ne sont jamais implantées à moins de 500 mètres des habitations et sont toujours au milieu des champs. C'est pour ces raisons que je suis pour ce projet. De plus, étant maman, je veux une énergie propre pour l'avenir de mes enfants et de la planète.	pauline.dubuc. 80116
34	Je suis totalement opposé à l'installation d'éoliennes sur les commune de Saint Remy Boscrocourt, St Pierre en Val ma propriété a déjà été défigurée par l'installation d'une ligne HT reliant à la centrale nucléaire de Penly Je ne vois pas pourquoi on devrait cumuler cette concession avec l'installation d'éoliennes qui au surplus ne contribuent nullement au règlement des problèmes posés Date de dépôt	QUENTIN DE GROMARD LOIC 7 rue du Chemin du Bois Notre Dame Ville : SAINT REMY

		BOSC ROCOURT
Réponse du maitre d'ouvrage :		
Les questions du paysage ont été traitées		
35	Je souhaite soutenir le projet éolien de Monchy sur Eu pensant à l'avenir et notamment à l'énergie propre, renouvelable et intarissable. L'éolien permet d'exploiter la force naturelle du vent qui ne manque pas dans notre région. Je pense également à l'emploi qu'il pourra apporter sur notre territoire, conscient de l'avenir qu'il faut laisser à nos jeunes. Un tel projet pourra aussi nous apporter une aide financière pour le développement de notre commune. On pourrait soutenir l'éducation de nos enfants en améliorant leur environnement éducatif □ On pourrait aussi créer des parterres de fleurs pour égayer le cadre de vie des habitants. Enfin, je préfère aujourd'hui voir des éoliennes dans le paysage plutôt que de gros pylônes électriques et leur fils qui dénaturent notre campagne. Alors aidons les projets à aboutir	Corinne
36	Pour information, je vous transmets le courrier remis en main propre à Monsieur le maire de Monchy sur Eu concernant le projet de parc éolien	Roron Gilles
37	implantation éoliennes dépôt document	gal.evelyne@orang
38	Monsieur et Madame Maurice Soufflet, habitants de Saint-Pierre-en-Val , plus exactement au hameau de La Bourdaine, n'acceptons pas le projet d'implantation d'éoliennes sur leur commune tel qu'il est présenté actuellement. En effet, il présente en premier lieu un défaut d'information sur l'emplacement exact de l'éolienne la plus proche. Celle-ci impacte directement les habitations les plus proches sur le plan sonore et notamment une école (sur la commune de Mesnil-Réaume). Les calculs de sphères sonores sont donc à recalculer et représenter. De plus, ces projets éparpillés dans les terres menacent notre sol , notre paysage et la biodiversité environnante. A noter également que nous ne sommes considérés , nous, habitants, que comme des "individus" et comptons moins que certains animaux... Nous pouvons encore ajouter que rien n'a été fait pour nous réunir (même avec un protocole ajusté au contexte) afin de nous présenter correctement le projet et nous informer. Tout ceci semble fait en dépit du bon sens et sans une réelle volonté écologique et sociale	SOUFFLET MAURICE 26, rue Sainte Marguerite. "La Bourdaine" Ville : SAINT- PIERRE-EN- VAL
Réponse du maitre d'ouvrage :		
L'ensemble de ces thématiques ont été traitées. Cf. réponse à Me. TAIN sur la question du changement de localisation de l'éolienne E1 Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large cf. réponse à M. VALLEE sur les modalités d'information sur le projet		
39	Vous trouverez ci-joint ma contribution à l'enquête publique concernant le parc éolien du Moulin Sacard.	Cyrille Cobert

40	<p>Je suis contre ce projet, qui prévoit l'implantation de 6 éoliennes sur des terres agricoles riches, alors qu'on recommande aux communes de ne pas s'étendre pour précisément préserver les dites terres. Le bétonnage représente des centaines de m3 en surface et en profondeur. Alors qu'il est prévu une pénurie céréalière compte tenu du contexte international actuel, il serait catastrophique de diminuer cette culture pour laisser place aux éoliennes. De plus une partie de la planète est détériorée pour extraire des métaux rares suivant des procédés très polluants. Les pales sont transportées par convois exceptionnels, engendrant du CO2 et de la gêne pour les riverains situés sur le parcours. L'électricité fournie par les éoliennes entraîne un surcoût, et n'ont pas la faculté de permettre la fermeture des centrales, plusieurs exemples dont l'Allemagne démontrent que l'éolien est dans l'incapacité de se substituer à une autre source d'énergie., et par conséquent a assurer à notre pays une indépendance énergétique. Par ailleurs les garanties financières pour le démantèlement sont insuffisantes. Quant à a pollution visuelle, elle serait néfaste pour le site archéologique important de Briga au bois l'abbé situé en face de ce projet d'éoliennes</p>	<p>Monsieur DUMONT Christian 24, rue de Egalité 76260 SAINT PIERRE EN VAL</p>
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : L'ensemble de ces thématiques ont été traitées. Cf. notamment la réponse à M. LAGLIE sur le prix et l'utilité de l'énergie éolienne</p>		
41	<p>Je suis contre ce nouveau projet éolien qui va une nouvelle fois dégrader notre paysage Normand . Sans compter le nombre d'oiseaux , chauves-souris qui vont percuter les pales. Pensez-vous aux riverains de ses éoliennes? Je sais de quoi je parle, je vis depuis quelques années devant, les effets stroboscopique que nous subissons ma famille et moi-même au quotidien, le bruit que nous subissons et qui nous empêchent de dormir! les flashes des feux qui sont en haut des éoliennes qui nous éblouissent la nuit. Stop à l'éolien qui n'a rien d'écolo à mes yeux, le béton mis aux pieds de ses énormes machines détruisent des parcelles de terres agricole.</p>	<p>Madame Cobert Christelle 32 rue des Potiers CANEHAN</p>
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : L'ensemble de ces thématiques ont été traitées. Cf. notamment réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large Cf. réponse à M. HERENG sur le balisage Cf. réponse à Me. TAIN sur les nuisances sonores et le respect de la réglementation</p>		
42	<p>Ce projet se situe dans la zone 7 qui a été définie dans le SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE NORMANDIE. Ce document peut être téléchargé : https://www.eure.gouv.fr/content/download/2502/16510/file/sch%C3%A9ma%20r%C3%A9gional%20%C3%A9olien%20terrestre%20adopt%C3%A9.pdf Voici un extrait de la page 28 : ZONE n°7 : le Petit-Caux Le Petit-Caux représente une zone favorable à l'implantation de parcs éoliens dans le département de la Seine-Maritime. Mais à l'instar de la zone du Caux-Maritime, cette zone peut être également considérée comme saturée en parcs éoliens. En effet, elle comprend cinq parcs éoliens en service représentant 36 éoliennes et quatre parcs autorisés qui représentent 26</p>	<p>François Mary, adjoint, mairie de Baromesnil</p>

éoliennes, soient 62 éoliennes à terme. Il ne peut donc être envisagé d'y implanter des parcs éoliens supplémentaires sans nuire au cadre de vie des habitants, aux paysages et à la biodiversité. Dans ces conditions, une densification de certains parcs éoliens et/ou une augmentation de puissance des machines à terme, peuvent être envisagées. Il existe deux zones de développement de l'éolien sur ce territoire : la ZDE de Blangy-sur-Bresle et la ZDE de Calengeville. Et un extrait de la page 22 : En ce qui concerne les zones N° 6 et 7, ce sont des zones contraintes dans la mesure où elles sont déjà occupées par de nombreux parcs éoliens. La zone N° 6 comporte dix parcs éoliens, six parcs sont en production et quatre parcs sont autorisés. La zone N° 7 accueille neuf parcs éoliens ; cinq parcs en production et quatre parcs autorisés. Ainsi, l'implantation de parcs supplémentaires dans ces zones risquent d'engendrer à terme un mitage du territoire et des effets cumulatifs pouvant s'avérer problématiques quant à la qualité de vie des riverains et à l'intégrité des paysages. Et page 34, on peut lire : La préservation d'espaces visuels sans éoliennes doit être garantie afin de conserver un paysage autre qu'énergétique. La séparation des champs d'éoliennes par des distances dites de « respiration » et l'interdiction de l'exploitation systématique des espaces disponibles doivent être respectées

A la lecture des extraits ci-dessus, on comprend que les promoteurs n'ont pas tenu compte de ces informations, puisqu'elles montrent que l'étude même de ce parc n'aurait pas dû être envisagée. Voici des éléments supplémentaires qui viennent s'opposer à la réalisation de ce parc : Les éoliennes prévues font 166 m de hauteur, ce qui est beaucoup plus haut que les autres éoliennes déjà construites dans la zone 7, cela va donc augmenter leur impact visuel. Du plateau où elles sont prévues, beaucoup d'autres parcs sont déjà visibles, y compris des parcs implantés dans le département de la Somme. Ce qui est demandé page 34 du SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE NORMANDIE serait totalement bafoué. Dans cette partie de la zone 7, entre Bresle et Yères se trouvent de nombreux villages et hameaux proches les uns des autres, ils seront tous fortement impactés, si ce parc voit le jour. Le territoire de 3 villages est nécessaire pour tenter d'y implanter seulement 5 éoliennes. Il n'y a pas de place pour en mettre d'autres, Et elles ne peuvent même pas être alignées, contrairement à ce que recommande le SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE NORMANDIE. L'étude des promoteurs essaie de minimiser l'impacte que ce parc aura sur la vue classée depuis la chapelle Saint Laurent d'Eu. Ce sera néanmoins le parc le plus prégnant sur ce paysage, compte tenu de la distance limitée et de la taille des éoliennes. Le SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE NORMANDIE demande pourtant de faire attention aux grands paysages. Six communes, chacune séparément, avaient été approchées par les promoteurs qui voulaient lancer une étude de projet éolien. Trois seulement avaient donné leur accord. Et aujourd'hui, à l'heure de l'enquête publique, ces trois communes viennent de voter contre ce projet. Il n'y a plus de communes favorables. Les éoliennes de ce projet sont visiblement en trop par rapport à celles qui existent déjà dans le secteur. Par ailleurs, si on prend en compte la nature très fertile des terres agricoles où les éoliennes devraient être implantées, il est totalement aberrant de gaspiller ces espaces en y injectant pour des décennies des tonnes de béton. Dans le contexte actuel que la guerre

	<p>en Ukraine met en avant, il serait prudent de conserver en bon état le maximum de terres cultivables, d'autant plus qu'elles sont excellentes, afin de viser l'autonomie de notre pays. Compte tenu de tous ces éléments, je suis fermement opposé à projet éolien.</p>	
<p>Réponse du maitre d'ouvrage : L'ensemble de ces thématiques ont été traitées précédemment . Cf. notamment réponse à Me. TAIN sur la saturation Cf. réponse à M. LAGLIE sur l'efficacité de l'éolien et son intégration dans le mix énergétique français</p>		
<p>43</p>	<p>Sites & Monuments est une association nationale de défense du patrimoine et des paysages français, reconnue d'utilité publique depuis 1936, et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978. En tant que président de cette association, le projet éolien du Moulin Sacard, sur les communes de Saint-Pierre-en-Val, de Monchy-sur-Eu et de Le Mesnil-Réaume en Seine-Maritime a retenu mon attention, en raison des nuisances qu'il va générer sur les paysages d'un territoire déjà saturé en éoliennes. Le rapport de la Mission régionale d'autorité environnementale indique en effet que « 142 éoliennes sont recensées dans un rayon de 15 kilomètres de la zone d'implantation potentielle ». Certains bourgs, comme Saint-Rémy-Boscrocourt ou Heudelimont, seraient entourés d'éoliennes si ce projet voyait le jour, avec les nombreux inconvénients que cela comporte en terme de paysage, mais aussi de santé, d'agriculture, d'environnement au sens large. Près de 2,5 hectares de terres agricoles fertiles disparaîtraient à cause des éoliennes et des infrastructures nécessaires à leur construction et à leur fonctionnement. Je m'inquiète de lire qu' <input type="checkbox"/> il pourrait y avoir co-visibilité entre le projet et certains monuments historiques comme la chapelle Saint-Laurent, à Eu, elle-même située au sein d'un site classé, et d'une importance capitale dans histoire de la ville. Ce projet provoquerait la dégradation d'un paysage de plateau agricole séparé par les vallées de l'Yères et de la Bresle, paysage typique de cette région du nord-est de la Normandie, et constitutif de son identité. Il devient nécessaire de protéger, de valoriser tous les paysages français, y compris ceux de notre quotidien, afin de valoriser l'attachement des habitants à leur territoire. La variété paysagère de notre pays est une richesse inestimable, sachons ne pas la saccager par de tels projets court-termistes, ne s'inscrivent dans aucune réflexion globale et destructeurs de notre patrimoine. La multiplication de ces installations concourt à une banalisation des paysages de ce secteur qui risque de devenir, en définitive, une vaste zone semi-industrielle, perdant son âme et sa vocation agricole première. Un sondage national réalisé à la demande de notre association en mars 2022 montre qu'une majorité de français expriment a minima des inquiétudes quant à l'implantation d'éoliennes, beaucoup y étant même opposés. Ainsi, 61 % des français sont favorables à un moratoire des implantations d'éoliennes terrestres, et 72 % estiment que celles-ci ont un impact négatif sur la beauté des paysages, sans parler des craintes quant à la santé humaine, ou des effets potentiels sur la biodiversité</p>	<p>.. Julien Lacaze Président de Sites & Monuments</p>
<p>Réponse du maitre d'ouvrage :</p>		

<p>L'ensemble de ces thématiques ont été traitées précédemment . Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large Cf. réponse à M. OLEJNIAK sur la dénaturation du paysage</p>		
44	<p>Par la présente, je souhaite apporter mon soutien au projet de la ferme éolienne du Moulin Sacard situé sur le territoire des communes de Monchy sur Eu, St Pierre en Val et Mesnil-Réaume. En effet, les investissements des acteurs des énergies renouvelables, venant essentiellement de l'éolien, permettent à notre entreprise de faire travailler 15 personnes à temps pleins uniquement sur notre agence. J'ajouterai que celui-ci nous permettra d'occuper une vingtaine d'acteurs locaux (agriculteurs, TP, intérimaire , personnel en insertion...)sur le site pendant 6 mois! Le second volet de notre soutien concerne la nécessité de produire de l'énergie propre et de gagner en autonomie. Nous ne pouvons plus attendre, et les évènements des derniers mois doivent convaincre les derniers sceptiques. Merci et bravo à tous les acteurs du monde de l'éolien pour leur implication dans le développement des Energies</p>	<p>Frédéric BERTHELOT STPA ADDUCTEAM Directeur d'Agence Parc d'Activités des Deux Vallées CS 90515 80100 Abbeville Cedex Groupe LHOTELLIER</p>
45	<p>Clémence, une habitante du Fresne vous a déposé un document samedi 2 juillet à la mairie de Mesnil-Réaume, une lettre ouverte aux élus qui reprend les inquiétudes des habitants et les principales failles relevées dans le dossier. Pour le compléter, veuillez trouver ci-joint la lettre dont elle vous a parlé. Il s'agit d'un document envoyé à Mr le Préfet et Mr le directeur de la région Normandie de la part de plusieurs des mairies environnantes ainsi que de Mr Jumel. Ce document, datant du 16 mars 2022 met en avant le désaccord de tous ces élus avec le projet du Moulin Sacard. Nous souhaitons la rajouter aux documents présentés. De même veuillez trouver en pièce jointe la pétition papier associée ainsi qu'un retranscription.de la pétition en ligne que vous pouvez trouver ici : https://www.change.org/p/projet-%C3%A9olien-du-moulin-sacard-lettre-ouverte-aux-%C3%A9lus-et-aux-acteurs [https://assets.change.org/photos/5/yb/bd/vCyBBDqYJkZjtpO-1600x900-noPad.jpg?1655719089] Pétition · Projet éolien du Moulin Sacard : Lettre ouverte aux élus et aux acteurs · Change.org Lettre ouverte des habitants à l'attention des élus de la mairie de Saint-Pierre-en-Val et tous les acteurs du projet éolien du Moulin Sacard. Nous avons analysé les documents de l'enquête publique dans le but de faire ressortir les points les plus inquiétants pour les habitants, mais également les erreurs et les approximations relevées dans les analyses. www.change.org Nous espérons que nos voix seront entendues et que notre travail permettra de préserver la santé et le cadre de vie des habitants.</p>	<p>Julie Diéval, Clémence Tain, Swann Vallée et les habitants.</p>
<p>Réponse du maître d'ouvrage : Les réponses à Mme Train et M. Vallée ont été effectuées précédemment.</p>		

46	<p>Habitante du Fresne à Saint-Pierre-en-val depuis un an, je souhaiterais apporter mon avis au dossier d'enquête publique du projet éolien du moulin Sacard. J'aurais aimé vous rencontrer mais mes horaires de travail ne me le permettent pas. Date de dépôt : 06/07/2022 Heure de dépôt : 09:45 Observation déposée par email : Modéré : EE22045 25/30 MOULIN SACARD A MONCHY SUR EU Je fais partie des habitants qui ont analysée et décortiquée l'analyse publique pour en relever les incohérences autant que les points d'inquiétude décrits par les différentes études d'impacts. Le document que nous avons présenté, et que je joins ici une nouvelle fois, a été rédigé dans l'urgence de la situation, dans les délais très courts qu'offre une enquête publique face à la densité du dossier et à l'importance du projet. Il n'est constitué que d'éléments tirés de l'enquête, pour éviter toute considération personnelle ou approximation. Il ne fait que retranscrire des problématiques importantes mises en avant dans les études. Et malgré nos efforts et notre travail, ce document est encore incomplet, et pourrait être étoffé avec d'autres arguments : *</p> <p>L'étude acoustique (en plus d'être caduque en raison d'un mauvais positionnement de l'éolienne E1 comme mis en avant dans le document) n'est effectuée que 18 jours en octobre avec un vent de sud-ouest et en 6 points de mesures. *</p> <p>Premièrement, ce vent est peut-être dominant mais il n'est pas unique. Un vent d'une autre orientation impactera autrement les alentours et il est nécessaire d'en avoir connaissance. Par exemple, quels impacts sur Mesnil-Réaume qui est déjà très impacté avec un vent qui viendrait du nord ? *</p> <p>De plus, une étude sur une si courte période à un moment ciblé de l'année ne peut être considérée comme suffisante. De nombreux arbres ont encore leurs feuilles en octobre, notamment les pommiers des jardins. Nous pouvons supposer qu'en janvier les relevés seraient encore plus défavorables. Déjà présentée ainsi, l'étude acoustique montre un projet préjudiciable pour la santé des riverains, comme nous le faisons remarquer dans la lettre ouverte au chapitre "santé". *</p> <p>Mais les 35 décibels mis en cause par l'OMS toucheraient surement une encore plus grande partie des maisons si l'étude était plus complète. *</p> <p>Je m'oppose à un projet qui aura un impact sur la santé des riverains de plusieurs communes et de façon potentiellement minimisée. *</p> <p>La conclusion, notamment sur les dépassements de seuils prévus la nuit, parle d'elle-même : " Compte tenu des incertitudes sur le mesurage et les calculs, il sera nécessaire, après installation du parc, de réaliser des mesures acoustiques pour s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur ". *</p> <p>Je m'oppose à ce qu'un projet offrant si peu de garanties pour les nombreuses habitations ainsi que l'école de Mesnil-Réaume soit construit. * *</p> <p>De nombreux passages de l'étude d'impacts sont trop approximatifs. C'est le cas notamment page23 au sujet des basses fréquences "La littérature scientifique internationale sur ce sujet est claire : "les basses fréquences (...)" *</p> <p>Qu'est-ce que "la littérature scientifique internationale " ? Je ne comprends pas comment des références si approximatives peuvent être garantes de quoi que ce soit. * *</p> <p>Autre exemple d'approximation, p23 au sujet de l'immobilier ;" Par ailleurs, l'impact sur l'immobilier est considéré comme négligeable d'après plusieurs études qui tendent à montrer que la présence d'éoliennes ne semble pas avoir conduit à une désaffectation des collectivités accueillant des éoliennes " *</p> <p>Encore une fois, cette phrase ne présente aucune certitude, et aucune étude documentée</p>	<p>Julie Diéval 1 place du Fresne, 76260 Saint-Pierre- en-Val 0681460091 Pièce(s) jointe(s) : Moulin Sacard - Lettre ouverte</p>
----	--	--

n'est présentée. De nombreux habitants verront leur bien impacté visuellement et/ou de façon sonore, et ces questionnements légitimes reviennent souvent dans les conversations que nous avons avec les habitants. * Je ne peux ici que témoigner de notre expérience personnelle. Nous avons acheté notre maison au Fresne il y a un an. En ayant connaissance de ce projet, ou s'il avait été construit, nous ne l'aurions pas achetée, ou pas au même prix. Il est difficile à croire que nous serions les seuls à ne pas vouloir d'un cadre de vie ayant des impacts sur la santé et un fort impact visuel. Nous avons des projets d'hébergement, de gîte, comme ceux mis en avant dans notre lettre ouverte, et nous ne pourrions développer ces activités avec les nuisances qui nous seraient imposées. * * En lien avec les impacts faune / flore : Les "enjeux modérés", notamment sur l'avifaune migratrice et hivernante, ne veulent pas dire qu'ils sont inexistantes. L'état de la biodiversité actuel et le déclin des espèces, doivent nous forcer à prendre en compte bien plus profondément l'impact potentiel sur les espèces de nos territoires. * Les termes sont constamment approximatifs. Le paragraphe de l'étude d'impact sur les chiroptères page34 le confirme encore une fois : " Le projet n'entraînera pas a priori la destruction d'habitats (...) Les parcs aux alentours paraissent être dans le même cas de figure (...) L'ensemble de ces éléments d'analyse paraît de nature à justifier (...) " * Comme pour les enjeux acoustiques, je souhaite que le principe de précaution soit établi et qu'il soit mis en avant les grandes incertitudes de ce projet et mettre en avant le fait que l'on ne maîtrise pas son impact. EE22045 26/30 MOULIN SACARD A MONCHY SUR EU * Encore une fois, les études d'impact faune/flore sont effectuées sur un laps de temps minuscule au regard de la durée de vie d'une éolienne. Elles n'évoquent à aucun moment des scénarii tels qu'une éventuelle évolution positive de la biodiversité avec une recrudescence d'espèces sur le site, ou ne serait-ce qu'une potentielle variation des couloirs migratoires, ou des mouvements de déplacement nocturnes des chauves-souris en fonction de l'évolution du territoire, et des plantations de haies et de bosquets aux alentours. Alors que la baisse de la biodiversité est au cœur des enjeux actuels, que nous devons repenser nos modèles agricoles intensifs, remettre des haies, protéger nos terres, les conclusions de l'étude d'impact ne présentent qu'un état des lieux avant une potentielle implantation avec un site présenté comme assez pauvre, sans prévoir que potentiellement cela évoluera. Et même ainsi, l'étude prédit déjà d'avoir un impact sur plusieurs ces espèces. * Quel scénario dans le cas d'une hausse espérée des insectes et des mammifères terrestres qui attireront plus d'oiseaux ? plus de chauve-souris ? Qu'est ce qui se passera si dans une démarche d'agriculture raisonnée un bosquet est planté à quelques centaines de mètres de l'opération ? * Une éolienne a une durée de vie de 20 à 25 ans et les études ne sont même pas établies sur une année complète. * Je m'oppose à ce projet parce que je considère qu'il ne s'insère absolument pas dans une démarche de développement durable de la biodiversité, de projection vers l'avenir et dans l'évolution positive de notre territoire, de sa flore et de sa faune. Je considère qu'il ne maîtrise pas du tout les conséquences potentielles de l'implantation sur ce qui j'espère sera dans 20 ans un futur où la biodiversité sera plus importante dans nos campagnes. * Enfin, page28 de l'étude d'impact, il est noté que "L'incidence sur le paysage est faible car les rapports d'échelle sont toujours favorables. Au-

	<p>delà de la question paysagère c'est l'acceptation sociale qui est en jeu." * Le tableau de l'étude paysagère repris dans le document met bien en avant l'impact très significatif pour les villages aux alentours ainsi que sur les routes concernées, cette affirmation est fautive et minimise les conclusions paysagères. Quant à l'acceptation sociale, elle n'est pas du tout validée dans ce projet, ni par les habitants (que vous retrouverez dans les pétitions associées à la lettre ouverte) ni par les municipalités concernées. Ces points ne sont pas exhaustifs, il y a encore beaucoup d'approximations énoncées comme des certitudes que l'on pourrait relever, beaucoup de problématiques à mettre en avant, mais nous nous efforçons en tant qu'habitants de faire au mieux dans les temps impartis et avec l'énergie dont nous disposons. Je n'ai pas de position tranchée par rapport à l'éolien, je sais combien le débat de l'énergie est complexe, mais je refuse que les projets soient implantés de force, dans un secteur saturé (183 éoliennes à 20km aux alentours), au détriment de la santé, de la qualité de vie des habitants et de la biodiversité. Je souhaite que ce projet soit abandonné, du fait des trop gros impacts qu'il engendrera, des nombreuses incertitudes que nous connaissons, des atteintes à la vie des habitants, des paysages et de la biodiversité beaucoup trop importants. Dans l'espoir que notre travail et nos efforts auront permis de vous sensibiliser au mieux aux craintes que nous ressentons pour notre territoire, ,</p>	
<p>Réponse du maître d'ouvrage : L'ensemble de ces thématiques ont été traitées précédemment .</p>		
47	<p>dans le cadre du projet du parc éolien du moulin sacard, nous tenons fermement à nous opposer à cette implantation, en effet nous sommes propriétaires du manoir du Tost situé à Baromesnil et certifions que ces éoliennes vont constituer pour nous une pollution sonore et visuelle, ajoutons également que cette implantation va dévaloriser notre domaine et gêner la clientèle de nos gîtes. Merci d'en prendre acte.</p>	A
<p>Réponse du maître d'ouvrage : ces thématiques ont été traitées précédemment Cf. réponse à M. LANGLET sur les impacts sur l'environnement au sens large</p>		
48	<p>Je me permets de vous faire part de notre intérêt pour ce projet d'implantation d'un Parc Eolien sur les communes de Monchy-sur-Eu, Saint Pierre en Val et Mesnil Réaume (76). Notre Société étant sollicitée pour intervenir très régulièrement dans la construction de Parcs Eoliens en France, ces prestations permettent de pérenniser les emplois de nos 2 salariés. Nous sommes par conséquent très favorables à l'aboutissement de ce projet ainsi qu'à ceux à venir.,</p>	Laure BONAMY
49	<p>Voici une copie des documents déposés en ce jour à la permanence de Monchy sur Eu MOULIN-SACARD_3_Conseils communaux.pdf MOULIN-SACARD_2_Argumentation.pdf MOULIN-SACARD_1_Caduque.pdf</p>	S w a n n V a l l é e

MOULIN SACARD A MONCHY SUR EU

Observation : 04_MOULIN SACARD_Presse

*VIDEOS : *

<https://actu.orange.fr/societe/videos/le-conseil-municipal-de-saint-pierre-en-val-refuse-un-projet-eolien-CNT000001Pbupm.html>

ARTICLES DE PRESSE :

https://actu.fr/normandie/saint-pierre-en-val_76638/une-petition-anti-eolienne-lancee-par-des-habitants-de-saint-pierre-en-val_52165224.html

<https://www.courrier-picard.fr/id321736/article/2022-07-02/eu-les-elus-locaux-mouillent-la-chemise-contre-les-eoliennes>

<https://www.courrier-picard.fr/id320729/article/2022-06-29/avec-le-refus-du-mesnil-reaume-nouveau-coup-dur-pour-le-projet-eolien-du-moulin>

<https://www.courrier-picard.fr/id318730/article/2022-06-22/un-non-aux-eoliennes-sous-les-applaudissements-saint-pierre-en-val>

<https://www.courrier-picard.fr/id190866/article/2021-05-09/le-projet-eolien-autour-de-monchy-sur-eu-rencontre-des-reticences-locales>

<https://www.courrier-picard.fr/id314795/article/2022-06-10/eoliennes-autour-de-monchy-sur-eu-une-enquete-publique-et-une-opposition-qui-ne>

OBSERVATIONS PARTICULIERES

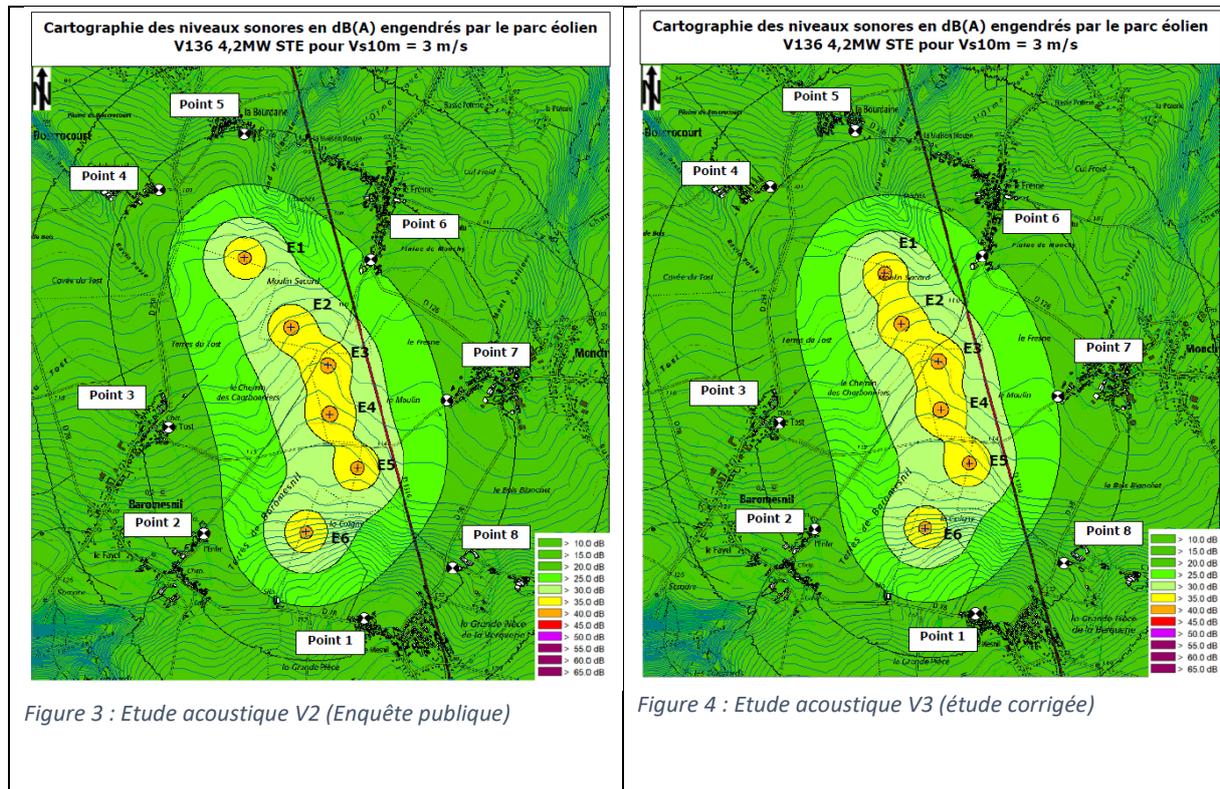
Un contributeur fait remarquer document à l'appui que l'éolienne E1 n'a pas la même position sur le plan d'implantation et sur l'étude acoustique.

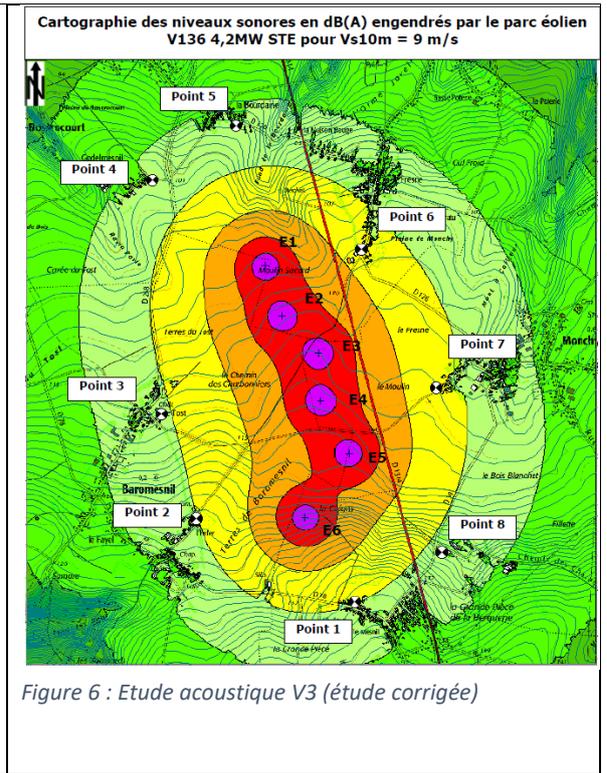
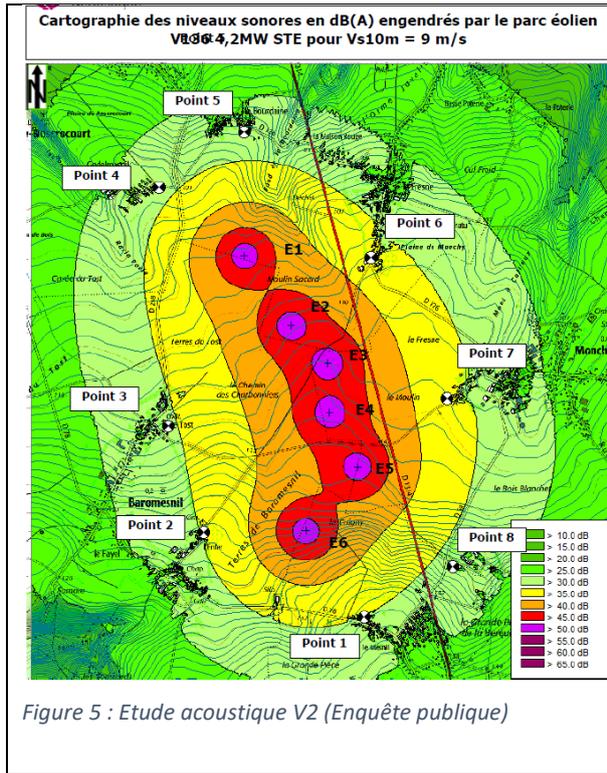
Pour une vitesse du vent de 9m/s le niveau sonore engendré par les éoliennes atteindra entre 30 et 35 dB dans plusieurs lieux d'habitation, l'OMS préconise 30 dBA comme seuil à partir duquel peuvent se manifester des effets sanitaires

Question : Si t'elle était le cas, l'impact sonore est-il minimisé ?

Il est vrai qu'il y a une petite erreur de positionnement de l'éolienne E1, lors de la réalisation des compléments d'études, le modèle d'éolienne envisagé a été modifié (V136 166mètres) et le bureau d'étude a effectué le calcul avec une éolienne E1 à un emplacement temporairement prévu lors de la phase de conception du parc. L'étude a été refaite et est jointe en annexe, les conclusions restent les mêmes et la réglementation est respectée.

Ci-dessous sont exposés les principaux résultats pour comparaison :





Plan de bridage nocturne

Période Nocturne						
Eoliennes / Vitesses de vent (Vs10m)	E1	E2	E3	E4	E5	E6
3 m/s						
4 m/s						
5 m/s						
6 m/s	S012	S011	S011	S01	S01	S01
7 m/s	S01	S01	S02	LO2	LO2	LO2
8 m/s			S01			S02
9 m/s						LO2
≥ 10 m/s						

Figure 7 : Etude acoustique V2 (Enquête publique)

Période Nocturne						
E1	E2	E4	E3	E3	E1	Eoliennes / Vitesses de vent (Vs10m)
						3 m/s
						4 m/s
						5 m/s
						6 m/s
						7 m/s
						8 m/s
						9 m/s
						≥ 10 m/s

Figure 8 : Etude acoustique V3 (étude corrigée)

NUIT 22H00-7H00 / EMERGENCES ADMISSIBLES : 3 dB(A)												
Vitesses de vent en m/s		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Point 1	BR	25,0	28,0	29,5	31,0	32,5	34,5	36,5	37,0	38,5	42,0	
	BP	21,7	25,2	30,1	31,6	32,4	31,8	33,2	34,0	34,0	34,0	
	BA	26,5	30,0	33,0	34,5	35,5	36,5	38,0	39,0	40,0	42,5	
	Emergence	1,5	2,0	3,5	3,5	3,0	2,0	1,5	2,0	1,5	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 2	BR	29,0	29,0	29,5	29,5	30,0	32,0	34,0	37,0	38,5	42,0	
	BP	22,1	25,7	30,6	31,9	32,8	32,3	33,7	34,4	34,4	34,4	
	BA	30,0	30,5	33,0	34,0	34,5	35,0	37,0	39,0	40,0	42,5	
	Emergence	1,0	1,5	3,5	4,5	4,5	3,0	3,0	2,0	1,5	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 3	BR	24,5	25,5	26,5	30,0	32,0	34,5	37,5	40,0	41,5	44,5	
	BP	21,1	24,7	29,6	29,8	31,4	32,7	33,3	33,5	33,5	33,5	
	BA	26,0	28,0	31,5	33,0	34,5	36,5	39,0	41,0	42,0	45,0	
	Emergence	1,5	2,5	5,0	3,0	2,5	2,0	1,5	1,0	0,5	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 4	BR	26,0	28,0	30,5	33,5	36,0	39,0	41,0	44,5	46,5	49,0	
	BP	20,4	24,0	28,9	28,1	30,6	32,6	32,7	32,8	32,8	32,8	
	BA	27,0	29,5	33,0	34,5	37,0	40,0	41,5	45,0	46,5	49,0	
	Emergence	1,0	1,5	2,5	1,0	1,0	1,0	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 5	BR	25,0	25,5	27,0	29,5	30,5	33,0	35,5	40,0	41,5	43,5	
	BP	19,4	22,9	27,8	27,1	29,5	31,5	31,7	31,7	31,7	31,7	
	BA	26,0	27,5	30,5	31,5	33,0	35,5	37,0	40,5	42,0	44,0	
	Emergence	1,0	2,0	3,5	2,0	2,5	2,5	1,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 6	BR	26,8	28,0	29,5	32,0	34,0	36,5	38,0	41,0	43,0	45,5	
	BP	24,8	28,3	33,2	32,1	34,4	36,4	37,0	37,0	37,0	37,0	
	BA	29,0	31,0	34,5	35,0	37,0	39,5	40,5	42,5	44,0	46,0	
	Emergence	2,2	3,0	5,0	3,0	3,0	3,0	2,5	1,5	1,0	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 7	BR	28,0	31,0	31,5	32,5	34,0	38,0	40,0	41,5	42,5	45,5	
	BP	23,8	27,4	32,3	32,9	34,1	35,5	36,1	36,1	36,1	36,1	
	BA	29,5	32,5	35,0	35,5	37,0	40,0	41,5	42,5	43,5	46,0	
	Emergence	1,5	1,5	3,5	3,0	3,0	2,0	1,5	1,0	1,0	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 8	BR	24,0	25,5	31,0	31,5	33,5	35,5	38,0	41,5	44,0	46,5	
	BP	20,3	23,8	28,7	30,1	30,9	31,5	32,2	32,6	32,6	32,6	
	BA	25,5	27,5	33,0	34,0	35,5	37,0	39,0	42,0	44,5	46,5	
	Emergence	1,5	2,0	2,0	2,5	2,0	1,5	1,0	0,5	0,5	0,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

En vert : niveau inférieur à 35 dB(A), l'urgence n'est pas à comparer au seuil réglementaire; En rouge : dépassement de seuils d'urgences réglementaires.

Figure 9 : Etude acoustique V2 (Enquête publique)

NUIT 22H00-7H00 / EMERGENCES ADMISSIBLES : 3 dB(A)												
Vitesses de vent en m/s		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Point 1	BR	25,0	28,0	29,5	31,0	32,5	34,5	36,5	37,0	38,5	42,0	
	BP	22,0	25,5	30,4	31,5	32,7	32,0	34,3	34,3	34,3	34,3	
	BA	27,0	30,0	33,0	34,5	35,5	36,5	38,5	39,0	40,0	42,5	
	Emergence	2,0	2,0	3,5	3,5	3,0	2,0	2,0	2,0	1,5	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 2	BR	29,0	29,0	29,5	29,5	30,0	32,0	34,0	37,0	38,5	42,0	
	BP	21,7	25,2	30,1	31,0	32,2	32,1	34,0	34,0	34,0	34,0	
	BA	29,5	30,5	33,0	34,0	34,0	35,0	37,0	39,0	40,0	42,5	
	Emergence	0,5	1,5	3,5	4,0	4,0	3,0	3,0	2,0	1,5	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 3	BR	24,5	25,5	26,5	30,0	32,0	34,5	37,5	40,0	41,5	44,5	
	BP	21,1	24,6	29,5	29,2	31,1	32,6	33,4	33,4	33,4	33,4	
	BA	26,0	28,0	31,5	32,5	34,5	36,5	39,0	41,0	42,0	45,0	
	Emergence	1,5	2,5	5,0	2,5	2,5	2,0	1,5	1,0	0,5	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 4	BR	26,0	28,0	30,5	33,5	36,0	39,0	41,0	44,5	46,5	49,0	
	BP	18,5	22,1	27,0	25,2	27,6	30,6	30,8	30,8	30,8	30,8	
	BA	26,5	29,0	32,0	34,0	36,5	39,5	41,5	44,5	46,5	49,0	
	Emergence	0,5	1,0	1,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 5	BR	25,0	25,5	27,0	29,5	30,5	33,0	35,5	40,0	41,5	43,5	
	BP	18,2	21,8	26,7	24,9	27,2	30,3	30,6	30,6	30,6	30,6	
	BA	26,0	27,0	30,0	31,0	32,0	35,0	36,5	40,5	42,0	43,5	
	Emergence	1,0	1,5	3,0	1,5	1,5	2,0	1,0	0,5	0,5	0,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 6	BR	26,8	28,0	29,5	32,0	34,0	36,5	38,0	41,0	43,0	45,5	
	BP	25,2	28,7	33,6	31,8	34,2	36,9	37,4	37,4	37,4	37,4	
	BA	29,0	31,5	35,0	35,0	37,0	39,5	40,5	42,5	44,0	46,0	
	Emergence	2,2	3,5	5,5	3,0	3,0	3,0	2,5	1,5	1,0	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 7	BR	28,0	31,0	31,5	32,5	34,0	38,0	40,0	41,5	42,5	45,5	
	BP	24,0	27,5	32,4	32,2	34,1	35,7	36,3	36,3	36,3	36,3	
	BA	29,5	32,5	35,0	35,5	37,0	40,0	41,5	42,5	43,5	46,0	
	Emergence	1,5	1,5	3,5	3,0	3,0	2,0	1,5	1,0	1,0	0,5	0,5
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 8	BR	24,0	25,5	31,0	31,5	33,5	35,5	38,0	41,5	44,0	46,5	
	BP	20,5	24,1	29,0	29,5	31,2	31,6	32,8	32,8	32,8	32,8	
	BA	25,5	28,0	33,0	33,5	35,5	37,0	39,0	42,0	44,5	46,5	
	Emergence	1,5	2,5	2,0	2,0	2,0	1,5	1,0	0,5	0,5	0,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

En vert : niveau inférieur à 35 dB(A), l'urgence n'est pas à comparer au seuil réglementaire; En rouge : dépassement de seuils d'urgences réglementaires.

Figure 10 : Etude acoustique V3 (étude corrigée)

Il est fait remarquer que les photos-montages sont insuffisants et inexacts (observations en page 2 et 3 du document n° 3 figurant dans le registre d'enquête de Mesnil Réaume. (Document répertorié en pièce 3 dans le registre de Mesnil Réaume-Voir clé USB fourni par mes soins).

Question : Qu'en est-il ?

Le choix des points de vues est à l'initiative du bureau d'étude paysager, ils sont sélectionnés selon une méthodologie et permettent de traiter les enjeux du site (villages proches, monument historique, axe majeur de circulation, point de vue remarquable, vallée...). Au total 42 points de vue ont été réalisés, en complément 6 nouveaux points de vue ont été réalisés. A cela s'ajoutent 16 points de vue à 360° dans la partie étude saturation. En général, 2-3 photomontages sont réalisés pour chaque village proche. C'est le cas pour ce projet, trois ont été réalisés pour Monchy-sur-Eu, cinq pour Saint-Pierre-en-Val, deux pour Le Mesnil-Réaume, trois pour Saint-Rémy-Boscrocourt et deux pour Baromesnil. Il nous est impossible de réaliser un photomontage pour chaque rue ou habitation. Concernant l'inexactitude du photomontage n°6 pris dans le centre du hameau le Fresne, nous regrettons que les arbres aient été supprimés, ils étaient présents en juillet 2020 lorsque nous avons réalisé les photos.

Nous avons réalisé un document interne présentant pour plusieurs projets les photomontages présentés dans l'étude et la réalité (Annexe 2). Les résultats confirment la méthodologie utilisée, il n'y a pratiquement pas de différence entre les photomontages réels et théoriques.

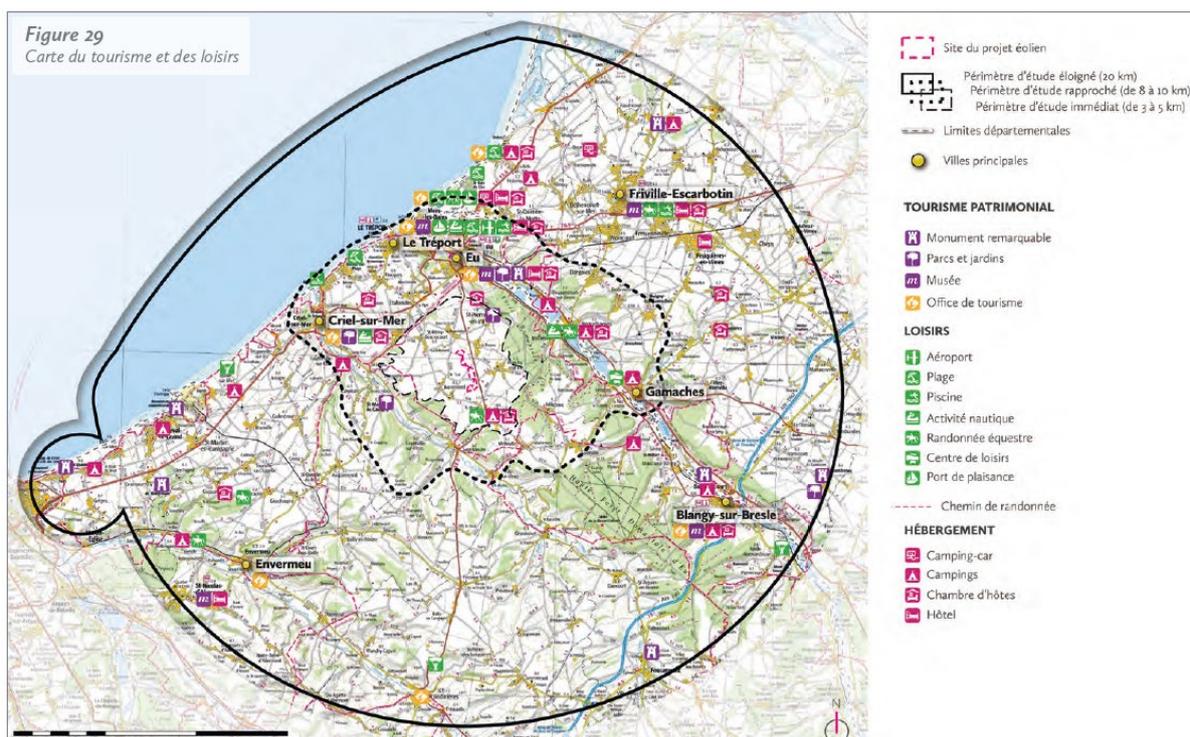
La dimension touristique est présentée « comme extrêmement pauvre » (registre Mesnil Réaume document n°3)

Question : Pouvez-vous justifier les critères retenus pour cette qualification ?

La carte page 52 de l'étude paysagère, présente les principaux lieux touristiques de la région, les parcs, campings et chambre d'hôtes y figurent. A aucun moment il n'est écrit dans l'étude que la dimension touristique est pauvre. L'étude indique :

« Le tourisme dans le territoire d'étude est largement tourné vers le littoral. En effet, au regard de la carte du tourisme et des loisirs (fig. 29), la grande majorité des hébergements et des activités touristiques sont le long du littoral ou dans la vallée de la Bresle. Enfin, les itinéraires de découverte en mode doux viennent compléter l'offre avec plusieurs chemins de randonnée pédestre, comme le GRP des Forêts de Haute Normandie, empruntant plutôt les chemins du plateau, et le GR 21, qui lui longe le littoral. »

Il n'y a donc pas de jugement de valeur sur le tourisme du secteur, seulement une constatation, le secteur touristique est centré sur la côte et la vallée de la Bresle.



Il est vrai que les gîtes n'y figurent pas contrairement aux chambres d'hôtes. Le château de Tost à Baromesnil n'est pas un monument historique inscrit ou classé, c'est pourquoi il n'y a pas eu de photomontage spécifique pour cette demeure.

Plusieurs problématiques concernant la biodiversité sont abordées dans ce même document.

Question : Pouvez-vous argumenter ?

La carte présente la principale zone de regroupement des laridés et des passereaux en période migratoire, l'impact du projet pour les éoliennes E5 et E6 a été jugé par le bureau d'étude écologique comme faible pour les Goéland argenté (*Larus argentatus*) et Goéland Cendré (*Larus canus*) et négligeable pour l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*).

Cela s'explique par le fait qu'il a été observé dans les études scientifiques que ces espèces sont peu impactées par l'éolien.

Les exploitants ont le devoir d'indiquer chaque mortalité à la DREAL, ainsi il est possible de connaître précisément le nombre de morts de chaque espèce entre 2002 et 2022 sur l'ensemble du parc français et Européen.

Le site allemand Land Brandenburg permet d'obtenir ces données (<https://lfu.brandenburg.de/lfu/de/aufgaben/natur/artenschutz/vogelschutzwarte/arbeitschwerpunkt-entwicklung-und-umsetzung-von-schutzstrategien/auswirkungen-von-windenergieanlagen-auf-voegel-und-fledermaeuse/#>)

Il apparait que la mortalité de ces espèces est très limitée.

Espèces	Nombre observé sur le site du projet en Migration	Nombre de mort en France entre 2002 et 2022
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	658	7
Goéland Cendré (<i>Larus canus</i>)	386	0
l'Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	1787	53
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	291	11

Dans sa réponse, L'ARS en date du 11 janvier 2022, précise que l'impact acoustique potentiel est modélisé en fonction du modèle d'éolienne envisagé (ici ENERCON E138) alors que les aérogénérateurs pressentis sont des modèles VESTAS type V 136.

Question : L'impact acoustique mesuré est-il similaire ?

Pouvez-vous justifier ?

Initialement l'éolienne envisagée pour le projet était l'Enercon E138, cette éolienne a été remplacée par la Vestas V136 dans le dossier présenté au public. Celle-ci a une puissance acoustique inférieure à la Enercon E138, comme le montre le graphique ci-dessous.

Dans les deux cas la réglementation acoustique est respectée. L'ARS n'a pas jugé nécessaire de remettre à jour son avis, le changement étant notable (les deux machines sont proches) mais pas substantielles.

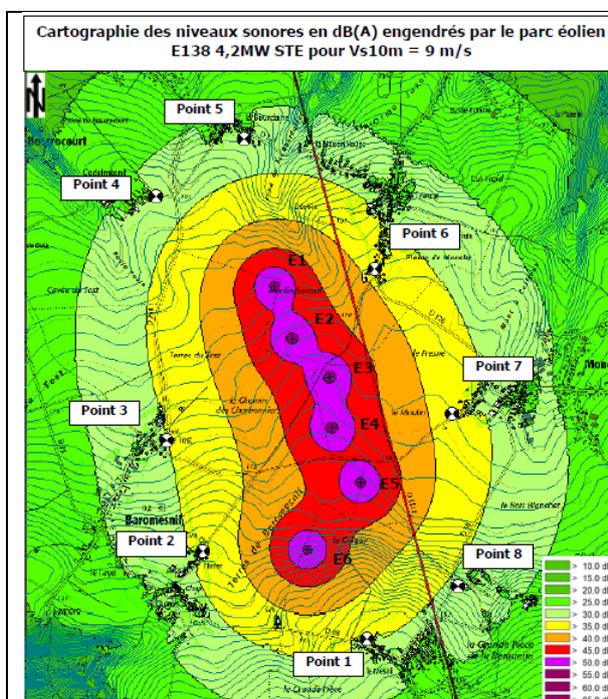
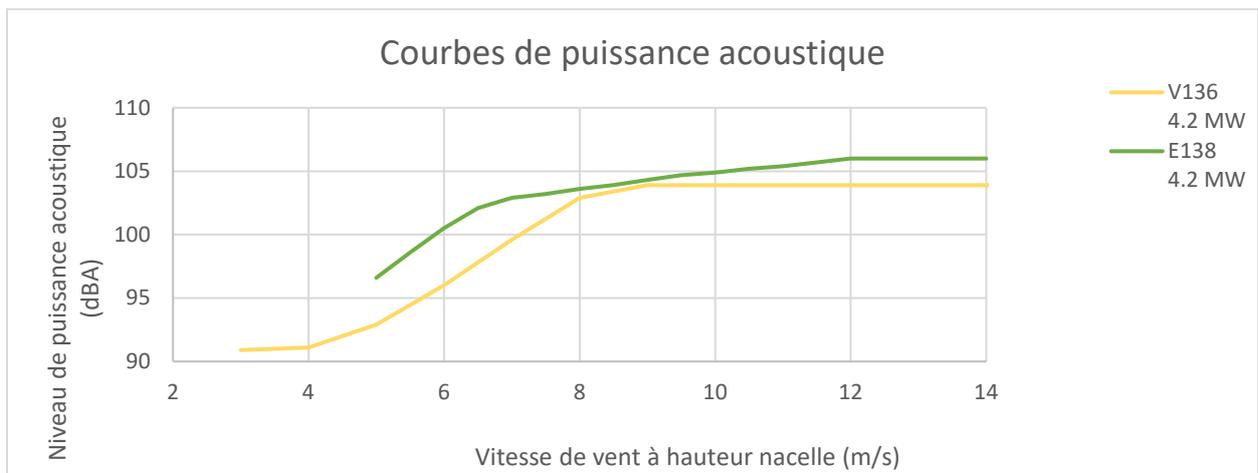


Figure 11: Etude acoustique V1 (E138)

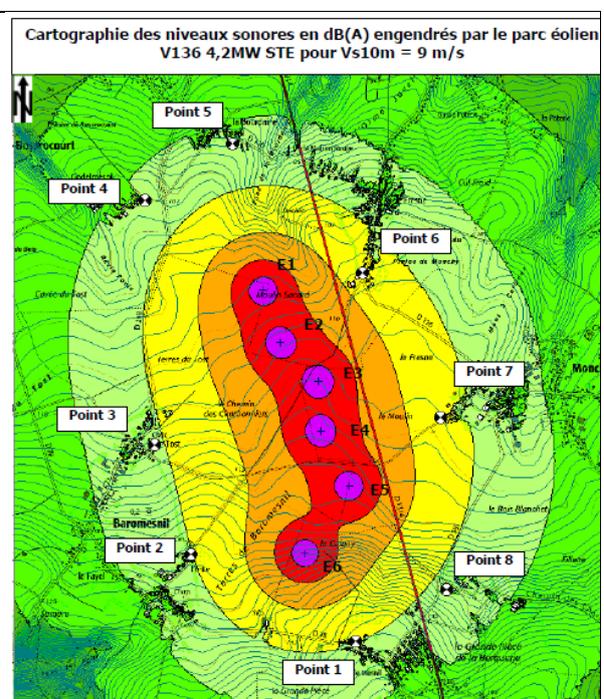


Figure 12 : Etude acoustique V3 (V136)

NUIIT 22H00-7H00 / EMERGENCES ADMISSIBLES : 3 dB(A)												
Vitesses de vent en m/s		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Point 1	BR	25,0	28,0	29,5	31,0	32,5	34,5	36,5	37,0	38,5	42,0	
	BP	22,5	28,8	31,5	32,2	31,4	31,2	33,8	35,0	35,0	35,0	
	BA	27,0	31,5	33,5	34,5	35,0	36,0	38,5	39,0	40,0	43,0	
	Emergence	2,0	3,5	4,0	3,5	2,5	1,5	2,0	2,0	1,5	1,0	
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 2	BR	29,0	29,0	29,5	29,5	30,0	32,0	34,0	37,0	38,5	42,0	
	BP	22,9	29,3	32,0	32,5	31,8	31,7	34,2	35,5	35,5	35,5	
	BA	30,0	32,0	34,0	34,5	34,0	35,0	37,0	39,5	40,5	43,0	
	Emergence	1,0	3,0	4,5	5,0	4,0	3,0	3,0	2,5	2,0	1,0	
Dépassement		-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 3	BR	24,5	25,5	26,5	30,0	32,0	34,5	37,5	40,0	41,5	44,5	
	BP	21,8	28,1	30,0	29,0	29,8	31,6	33,4	34,2	34,2	34,2	
	BA	26,5	30,0	31,5	32,5	34,0	36,5	39,0	41,0	42,0	45,0	
	Emergence	2,0	4,5	5,0	2,5	2,0	2,0	1,5	1,0	0,5	0,5	
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 4	BR	26,0	28,0	30,5	33,5	36,0	39,0	41,0	44,5	46,5	49,0	
	BP	19,2	25,4	26,8	25,0	26,9	28,9	30,3	31,6	31,6	31,6	
	BA	27,0	30,0	32,0	34,0	36,5	39,5	41,5	44,5	46,5	49,0	
	Emergence	1,0	2,0	1,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 5	BR	25,0	25,5	27,0	29,5	30,5	33,0	35,5	40,0	41,5	43,5	
	BP	18,9	25,1	26,4	24,6	26,6	28,6	30,0	31,3	31,3	31,3	
	BA	26,0	28,5	29,5	30,5	32,0	34,5	36,5	40,5	42,0	44,0	
	Emergence	1,0	3,0	2,5	1,0	1,5	1,5	1,0	0,5	0,5	0,5	
Dépassement		-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 6	BR	26,8	28,0	29,5	32,0	34,0	36,5	38,0	41,0	43,0	45,5	
	BP	25,9	32,3	33,6	31,8	33,6	35,9	37,4	38,6	38,6	38,6	
	BA	29,5	33,5	35,0	35,0	37,0	39,0	40,5	43,0	44,5	46,5	
	Emergence	2,7	5,5	5,5	3,0	3,0	2,5	2,5	2,0	1,5	1,0	
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 7	BR	28,0	31,0	31,5	32,5	34,0	38,0	40,0	41,5	42,5	45,5	
	BP	24,7	31,0	32,2	31,5	32,5	35,2	36,7	37,3	37,3	37,3	
	BA	29,5	34,0	35,0	35,0	36,5	40,0	41,5	43,0	43,5	46,0	
	Emergence	1,5	3,0	3,5	2,5	2,5	2,0	1,5	1,5	1,0	0,5	
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 8	BR	24,0	25,5	31,0	31,5	33,5	35,5	38,0	41,5	44,0	46,5	
	BP	21,0	27,2	29,0	29,4	29,3	30,8	32,7	33,4	33,4	33,4	
	BA	26,0	29,5	33,0	33,5	35,0	37,0	39,0	42,0	44,5	46,5	
	Emergence	2,0	4,0	2,0	2,0	1,5	1,5	1,0	0,5	0,5	0,0	
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

En vert : niveau inférieur à 35 dB(A), l'urgence n'est pas à comparer au seuil réglementaire; En rouge : dépassement des seuils d'urgences réglementaires.

Figure 13 : Etude acoustique V1 (E138)

NUIIT 22H00-7H00 / EMERGENCES ADMISSIBLES : 3 dB(A)												
Vitesses de vent en m/s		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Point 1	BR	25,0	28,0	29,5	31,0	32,5	34,5	36,5	37,0	38,5	42,0	
	BP	22,0	25,5	30,4	31,5	32,7	32,0	34,3	34,3	34,3	34,3	
	BA	27,0	30,0	33,0	34,5	35,5	36,5	38,5	39,0	40,0	42,5	
	Emergence	2,0	2,0	3,5	3,5	3,0	2,0	2,0	2,0	1,5	0,5	
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 2	BR	29,0	29,0	29,5	29,5	30,0	32,0	34,0	37,0	38,5	42,0	
	BP	21,7	25,2	30,1	31,0	32,2	32,1	34,0	34,0	34,0	34,0	
	BA	29,5	30,5	33,0	33,5	34,0	35,0	37,0	39,0	40,0	42,5	
	Emergence	0,5	1,5	3,5	4,0	4,0	3,0	3,0	2,0	1,5	0,5	
Dépassement		-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 3	BR	24,5	25,5	26,5	30,0	32,0	34,5	37,5	40,0	41,5	44,5	
	BP	21,1	24,6	29,5	29,2	31,1	32,6	33,4	33,4	33,4	33,4	
	BA	26,0	28,0	31,5	32,5	34,5	36,5	39,0	41,0	42,0	45,0	
	Emergence	1,5	2,5	5,0	2,5	2,5	2,0	1,5	1,0	0,5	0,5	
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 4	BR	26,0	28,0	30,5	33,5	36,0	39,0	41,0	44,5	46,5	49,0	
	BP	18,5	22,1	27,0	25,2	27,6	30,6	30,8	30,8	30,8	30,8	
	BA	26,5	29,0	32,0	34,0	36,5	39,5	41,5	44,5	46,5	49,0	
	Emergence	0,5	1,0	1,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 5	BR	25,0	25,5	27,0	29,5	30,5	33,0	35,5	40,0	41,5	43,5	
	BP	18,2	21,8	26,7	24,9	27,2	30,3	30,6	30,6	30,6	30,6	
	BA	26,0	27,0	30,0	31,0	32,0	35,0	36,5	40,5	42,0	43,5	
	Emergence	1,0	1,5	3,0	1,5	1,5	2,0	1,0	0,5	0,5	0,0	
Dépassement		-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 6	BR	26,8	28,0	29,5	32,0	34,0	36,5	38,0	41,0	43,0	45,5	
	BP	25,2	28,7	33,6	31,8	34,2	36,9	37,4	37,4	37,4	37,4	
	BA	29,0	31,5	35,0	35,0	37,0	39,5	40,5	42,5	44,0	46,0	
	Emergence	2,2	3,5	5,5	3,0	3,0	3,0	2,5	1,5	1,0	0,5	
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 7	BR	28,0	31,0	31,5	32,5	34,0	38,0	40,0	41,5	42,5	45,5	
	BP	24,0	27,5	32,4	32,2	34,1	35,7	36,3	36,3	36,3	36,3	
	BA	29,5	32,5	35,0	35,5	37,0	40,0	41,5	42,5	43,5	46,0	
	Emergence	1,5	1,5	3,5	3,0	3,0	2,0	1,5	1,0	1,0	0,5	
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Point 8	BR	24,0	25,5	31,0	31,5	33,5	35,5	38,0	41,5	44,0	46,5	
	BP	20,5	24,1	29,0	29,5	31,2	31,6	32,8	32,8	32,8	32,8	
	BA	25,5	28,0	33,0	33,5	35,5	37,0	39,0	42,0	44,5	46,5	
	Emergence	1,5	2,5	2,0	2,0	2,0	1,5	1,0	0,5	0,5	0,0	
Dépassement		-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

En vert : niveau inférieur à 35 dB(A), l'urgence n'est pas à comparer au seuil réglementaire; En rouge : dépassement des seuils d'urgences réglementaires.

Figure 14 : Etude acoustique V3 (V136)

Réponse aux délibérations des trois communes d'implantation

En premier lieu nous regrettons le manque de continuité dans le positionnement des communes d'implantation qui ont toutes les trois délibéré en faveur du développement du projet éolien en 2016, 2017 et 2021. Ces délibérations se sont faites à l'issue de présentations aux conseils municipaux présentant la zone d'implantation retenue, la taille des éoliennes envisagées et plusieurs photosimulations. Les questions soulevées dans l'argumentaire des communes dans leurs délibérations avaient fait l'objet de nombreuses explications.

Sur l'argumentation contenue dans les trois délibérations

Mesnil-Réaume :

Dépassement des émergences sonores réglementaires entre 6m et 9m /s la nuit constaté par Orfea

Le dépassement de ces émergences en page 39 du dossier concerne un fonctionnement du projet en fonctionnement « standard » or il est indiqué en page 46 que des mesures de fonctionnement acoustique optimisé sont prévues pour ce parc, ramenant les émergences acoustiques à des niveaux réglementaires.

Positionnement de l'école élémentaire de Mesnil Réaume à 695 m de la zone d'implantation potentielle

Quand bien même il y aurait des conséquences sanitaires à certaines distances des éoliennes, la distance vis-à-vis d'une zone d'implantation potentielle n'est pas un critère pertinent, l'éolienne n'étant pas située en bordure de ZIP. Dans le cas du Mesnil-Réaume la première éolienne, la plus proche, est située à 1,5 km de l'école et 1 km de la première habitation.

Absence de conclusion formelle des effets sur la santé des riverains de l'implantation de ce parc éolien.

Cette remarque de l'ARS est une remarque sur la rédaction du dossier et non pas sur le fond. L'avis de l'ARS en charge de la protection des populations est clairement favorable et sans réserve

Considérant qu'en sortie de commune le long de la D1314, le projet a une incidence visuelle significative pour les riverains de notre commune

Considérant qu'au début de ce projet, la commune de le Mesnil-Réaume n'avait pas connaissance de tous ces éléments.

La présentation faite à Mesnil-Réaume en 2017 contenait des photosimulations d'un projet proche de celui présenté aujourd'hui. Il apparaît donc erroné de dire que la commune du Mesnil-Réaume n'avait pas tous les éléments en main.

Délibération de Monchy-sur-Eu :

La délibération de Monchy-sur-Eu n'est pas argumentée, il est cependant à signaler que la présentation faite à la commune en 2015 est préalable à la délibération de celle-ci

Délibération de Saint-Pierre-en-Val :

La délibération n'est pas argumentée, on trouve néanmoins les arguments suivants dans le compte-rendu du conseil municipal

Non compatibilité du PLU de St Pierre en val à l'implantation d'éoliennes

Le PLU de Saint-Pierre-en-Val permet l'implantation d'éoliennes.

P 56 Article A1 « Sont interdits les afouillements et exhaussements des sols, sauf ceux nécessaires aux ouvrages techniques (parc éolien) et à la création d'ouvrages de lutte contre les inondations »

Article A2 sont autorisés . « Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages »

Projet de Lotissements place du Fresnes

Pour commencer, il faut rappeler que la majorité des français a une image favorable de l'éolien, et que la présence d'un projet éolien n'est pas un critère de choix pour l'achat ou non d'un terrain à construire. Ceci est d'autant plus vrai que les éoliennes sont aujourd'hui des éléments communs de notre région. Energieteam a par ailleurs constaté de nouvelles constructions en direction de parcs éoliens existants (Friville-Escarbotin, Embreville, Assigny).

Les terrains en question se situent à plus d'1 km de la première éolienne, la prégnance de l'éolienne s'en trouve fortement diminuée. Energieteam et la ferme éolienne du Saccard

proposent de prolonger les courtils végétaux existant autour de ce lotissement afin d'en diminuer l'impact.

Quant à l'information des acheteurs du terrain, il faut signaler que le projet est public, qu'il a fait l'objet de plusieurs présentations en conseil municipal, qu'il a fait l'objet de plusieurs articles de presse depuis plusieurs années, ainsi que de communications au public.

Problème du démantèlement

Ce point est déjà traité précédemment et avait fait l'objet de plusieurs explications en conseil municipal.

Consommation d'espace agricole

La consommation d'espace agricole a été diminuée au maximum en plaçant au maximum les éoliennes en bordure de la voirie existante.

Perte de valeur immobilière

Ce point est déjà traité précédemment et avait fait l'objet de plusieurs explications en conseil municipal

Réaliser des panneaux photovoltaïques à la place d'éoliennes

La transition énergétique nécessitera le développement de l'ensemble des énergies renouvelables et non pas l'une à la place de l'autre. EnergieTEAM est prêt à accompagner la commune de St Pierre-en-Val dans ses éventuels projets photovoltaïque